

PAYS DE
Saint-Omer
Flandre Intérieure
Agence d'Urbanisme & de Développement
Pays d'art et d'histoire

**RAPPORT
D'ACTIVITÉS
2019**

édito

L'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure est un outil partenarial proposant une ingénierie mutualisée. Depuis 45 ans, elle constitue un espace de ressources, un lieu d'échanges et d'aide à la décision pour l'ensemble de ses membres.

L'action de l'Agence s'enracine dans l'histoire pour préparer les scénarios du futur. La pluridisciplinarité est un marqueur fort et distinctif de son mode de fonctionnement. Peu d'organismes concentrent en effet un tel panel de compétences au sein d'une équipe restreinte. Cette variété de profils et sa capacité de travail en collectif permettent de proposer un regard différent. Par ses approches croisées elle apporte une plus-value au service de l'efficacité des projets, de la pertinence des analyses et de l'optimisation des coûts.

En veille permanente sur les évolutions de la société, l'Agence réinvente et renouvelle ses méthodes en renforçant le dialogue avec ses partenaires et en intégrant de manière croissante les habitants et les usagers.

Elle inscrit son action dans les nombreux défis qui attendent les territoires :

- celui de la collecte, du traitement et de l'analyse de la donnée : face à la multiplication des sources tant publiques que privées, il s'agit d'être en capacité d'offrir une connaissance précise et fiable des dynamiques territoriales.

- celui de la démocratie locale nécessitant de mieux cerner les attentes des citoyens, de renforcer l'implication des habitants et de favoriser le dialogue entre les différentes échelles de la commune à la coopération transfrontalière.

- celui de la médiation, indispensable pour tenter de concilier des enjeux divergents, les approches collectives et individuelles et la bonne compréhension des politiques publiques.

- et celui du ré-usage des sols, du patrimoine et des ressources dans un monde en transitions écologiques, économiques et sociales.

Sur l'ensemble de ces défis, 2019 a été, à bien des égards, une année d'aboutissement de démarches structurantes. Elle a été en même temps marquée par le lancement de nouveaux travaux innovants.

Cette année d'aboutissement se mesure en matière de données par la finalisation sur nos 3 EPCI du référentiel foncier ou encore de l'observation de la vacance commerciale. Elle se caractérise également par l'arrêt ou l'approbation des différents documents de planification qui ont bénéficié d'une volonté affirmée de concertation et de co construction au service de la démocratie locale, ou par l'ouverture de la maison de l'archéologie et du pavillon du patrimoine, outils de médiation pour mieux faire connaître nos travaux et le potentiel historique et patrimonial du territoire.

2019 aura aussi été l'année du lancement de nouvelles productions majeures. L'important travail de capitalisation de donnée permettant de caractériser et d'assurer le suivi des transitions écologiques et solidaires en est un exemple révélateur. De même, l'animation territoriale du Grand Débat National avec plus de 600 participants et la reconnaissance du Préfet du Pas-de-Calais pour la qualité de son organisation, traduit également la poursuite de la mobilisation des équipes de l'Agence au service de la démocratie locale. L'accompagnement de l'Opération de Revitalisation de Territoire de Saint-Omer, la réponse de 12 communes à l'appel à projet régional centre ville - centre bourg et le développement d'une expertise sur les nouvelles formes de commerces en milieu rural, ancrent quant à eux l'implication de l'Agence sur les défis de la médiation et du ré-usage.

2019 aura aussi été une année charnière sur les questions de mobilités et la façon de repenser l'usage de nos infrastructures. L'agence s'est, à ce titre, investie dans le bilan du schéma «Aire -sur-la-Lys, ville cyclable», le plan «ville 30 kms à Saint-Omer», la mise en œuvre de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation mobilités de la CCPL, le déploiement du programme «TRANSMOBIL» de la CCFI, ou encore des travaux prospectifs sur les «mobilités 2040».

De nouveaux travaux ont également été engagés sur la notion d'eau(x) productive(s) visant à assurer une gestion durable de la ressource dans un contexte de changement climatique, d'adaptation aux risques, de valorisation des opportunités offertes par le canal et les voies d'eau et de mieux intégrer la présence de l'eau dans les projets.

François DECOSTER

*Président de l'Agence d'Urbanisme et de Développement
Pays de Saint-Omer - Flandre Intérieure*

sommaire

P. 7 L'AGENCE ET VOUS ...

- > Territoire
- > Réseaux
- > Temps forts de l'année 2019
- > 2019 : une année dense en chiffres clés
- > Information, communication
- > La vie de l'Agence
- > Le Conseil d'Administration
- > L'Assemblée Générale

P. 21 ZOOMS SUR...

- > Les Agences d'Urbanisme, outils d'ingénierie mutualisés et partenariaux
- > Les données
- > Planification
- > Mobilités 2040
- > Eau(x) productive(s)

P. 47 TERRITOIRES DE PROJETS

- > Grand Débat National
- > La stratégie de coopération transfrontalière : le plan d'actions
- > Ré-aménager les coeurs de villes et coeurs de bourgs
- > 2014-2020 : Projets Européens - Période de programmation des dispositifs financiers

P. 63 ENJEUX

- > Economie : le commerce
- > Mobilité : le vélo
- > Patrimoine : Les Maisons de l'Archéologie et du Patrimoine
- > Patrimoine : La programmation culturelle, vitrine du label Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer

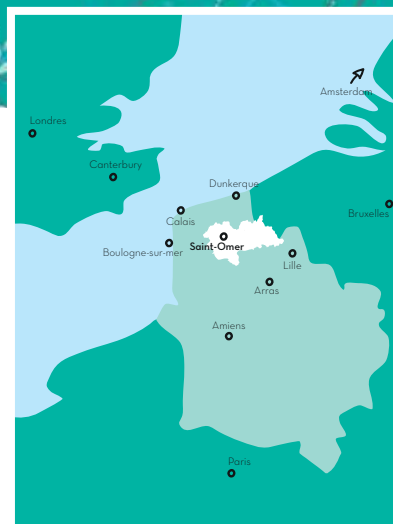


L'Agence et vous ...

Situation



Territoire



4 Intercommunalités
 147 communes (depuis le 1^{er} janvier 2017)
 271 318 habitants en 2016
 2 SCOT
 4 PLUi

Partenariats



Réseaux

FÉDÉRATION NATIONALE DES AGENCES D'URBANISME

(FNAU)

L'AUD fait partie de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU). Ce sont près de 1 500 professionnels, regroupés dans une cinquantaine d'agences, qui capitalisent des pratiques et mutualisent leurs savoir-faire.



RÉSEAU DES AGENCES D'URBANISME DES HAUTS-DE-FRANCE

(URBA8)

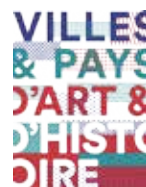
Dans la région des Hauts-de-France, 8 agences d'urbanisme sont présentes, chacune avec ses spécificités, à Lille, Dunkerque, Boulogne-sur-Mer, Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure, Amiens, en Artois, Sambre, Oise-les-Vallées. Elles fonctionnent en réseau, sous le nom URBA 8.



VILLES ET PAYS D'ART ET D'HISTOIRE

(VPah)

L'AUD fait partie du réseau national des Villes et Pays d'art et d'histoire. Le Ministère de la Culture attribue le label aux collectivités locales qui mettent en œuvre des actions d'animation et de valorisation de leur architecture et de leur patrimoine dans sa diversité. Aujourd'hui, un réseau de 190 territoires est labellisé. Cas unique en France, l'AUD est la première Agence d'Urbanisme à porter le label Pays d'art et d'histoire.



Rétrospective



Temps forts de l'année 2019

JANVIER

- Séminaire d'équipe : « A la découverte d'Arc France »
- Conseil d'Administration de l'Agence
- Signature de la convention Métropole Européenne de Lille / Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
- Installation du Pôle Métropolitain Audomarois

FÉVRIER

- Animation du Grand Débat National

MARS

- Animation du Grand Débat National
- Organisation de la Journée Mondiale de l'Eau
- Lancement national du concours Europan : visite de sites
- Participation au marché international des professionnels de l'immobilier

AVRIL

- Journées Euro-régionales des Sites Fortifiés
- Début du tournage du documentaire sur l'eau et le réchauffement climatique
- Accueil à Saint-Omer du délégué Général du Gouvernement de la Flandre en France
- 1^{ère} remise de chèques du programme européen «LEADER» qui vise à soutenir des projets pilotes en zone rurale
- Journées Européennes des Espaces Fortifiés avec reconstitution historique à Théroutanne
- Partenariat avec le centre hospitalier de la région de Saint-Omer et réalisation d'une publication

MAI

- John Carroll Summer Internship Program (4^{ème} édition)
- Séminaire avec l'ensemble des partenaires du projet Interreg Va 2 mers Cool towns à Saint-Omer
- Jury centre-ville/bourg de la Région Hauts-de-France

JUIN

- Séminaire d'équipe «Les rapports anglo-saxons avec le territoire»
- Assemblée Générale de l'Agence
- Ouverture de la Maison de l'Archéologie de Théroutanne
- 1^{ère} édition Académie transatlantique d'été
- Rendez-vous aux jardins
- Comité de pilotage transfrontalier : validation d'un plan d'actions opérationnel entre la Flandre Occidentale, la Flandre Intérieure et l'Audomarois
- Accueil des partenaires et des jeunes du projet «Reveal European Cultural Heritage» (ENriCH)
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du pôle territorial de Longuenesse
- Approbation du Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Saint-Omer

JUILLET

- Séminaire des directrices et directeurs de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme
- Résidence «Dear Hunter» sur le quartier Saint-Sépulcre/Mathurin de Saint-Omer
- Water Summer Class (4^{ème} édition) à Saint-Omer avec les jeunes de Tiznit (Maroc)
- Approbation du Schéma de Cohérence Territorial de Flandre et Lys

AOÛT

- Résidence «Dear Hunter» sur le quartier Saint-Sépulcre/Mathurin de Saint-Omer
- Participation à l'événement de lancement du projet Interreg Qualicanes

SEPTEMBRE

- Séminaire d'équipe du réseau URBA 8 des Hauts-de-France
- Journées Européennes du Patrimoine
- Arrêt de projet du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer
- Approbation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

OCTOBRE

- Jury 1 du concours national Europan
- Événement à mi-parcours du projet Interreg Go Trade
- Arrêt du Plan Climat-Air-Énergie Territorial de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres
- Journées Nationales de l'Architecture

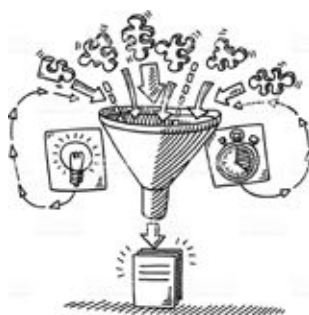
NOVEMBRE

- Séminaire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer pour une ruralité innovante
- Forum des Mobilités, Schéma de Cohérence Territorial de Flandre et Lys
- Inauguration de la maison de la MORINIE
- Inauguration de LA STATION
- Remise du Schéma de Cohérence Territorial du Pays de Saint-Omer aux élus et partenaires
- Jury 2 du concours national Europan
- Premier arrêt de projet du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure

DÉCEMBRE

- Annonce des lauréats du concours national Europan
- Lancement de la saison «visites merveilleuses», organisée par la SPL Tourisme en Pays de Saint-Omer, à la Maison de l'Archéologie
- Signature du Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce (FISAC)
- Séminaire d'équipe «Les paysages»

Rétrospective



2019 : une année dense

Chiffres clés

SAISON CULTURELLE

A TRAVERS LE PAYS D'ART ET D'HISTOIRE :

> Entre janvier et décembre 2019 :

- 14 574 entrées individuelles dont :
 - 1 494 personnes aux visites guidées
 - 126 enfants aux ateliers hors temps scolaire
 - 100 visiteurs lors de la reconstitution historique des Journées des Espaces Fortifiés
 - 202 personnes aux circuits en bus
 - 12 545 personnes aux Journées Européennes du patrimoine
- 742 enfants aux ateliers scolaires

MAISON DE L'ARCHÉOLOGIE

> De juin à décembre 2019 :

- 3 303 visiteurs depuis son ouverture :
 - 2 219 individuels :
 - dont 177 étrangers de toutes nationalités (britanniques, belges, néerlandais, allemands, espagnols mais aussi australiens, canadiens et néo-zélandais).
 - dont 107 auditeurs lors du 1^{er} cycle de conférences
 - dont 730 visiteurs lors des portes ouvertes de la Maison de l'Archéologie et des Journées Nationales de l'Archéologie
 - dont 160 visiteurs lors des Journées Européennes du Patrimoine
 - 489 adultes venus en groupe
 - 520 enfants venus en groupe (scolaires comme centres de loisirs)
 - 56 enfants en ateliers hors temps scolaire

PAVILLON PRÉFIGURATEUR DE LA MAISON DU PATRIMOINE

> De novembre à décembre 2019 :

- 2 157 visiteurs depuis son ouverture :
 - 2049 individuels
 - 108 enfants venus en groupe scolaire

ACTION INTERNATIONALE

70 000 bénéficiaires du Fonds Eau dans 21 pays depuis sa création en 2016

ECONOMIE

plus de 3 000 locaux commerciaux recensés

MOBILITÉ / GARE

3 961 612 voyageurs sur l'année 2016 sur l'ensemble des gares

GRAND DÉBAT NATIONAL

430 participants sur la CAPSO et 200 participants sur la CCPL

PATRIMOINE (RECENSEMENT)

2579 sites relevés sur le territoire labellisé du Pays d'art et d'histoire

NOMBRE DE CONSEIL ARCHITECTURAL

250 dossiers traités en 39 permanences à Saint-Omer
40 dossiers traités en 9 permanences à Aire-sur-la-Lys

RESSOURCES

> FACEBOOK :

2 315 personnes nous suivent sur Facebook
4 222 vues sur la page (12 vues par jour)
3 402 likes sur les publications
247 nouveaux abonnés depuis le 1^{er} janvier (10 % des abonnés ont donc moins d'un an d'ancienneté)

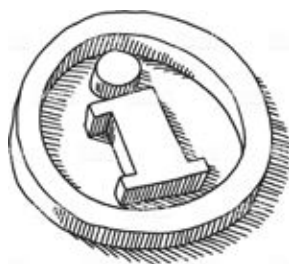
> Site Internet Agence

52 833 utilisateurs sur l'année 2019

> Site Internet Patrimoines de Saint-Omer

31 434 utilisateurs sur l'année 2019

Supports de communication



Information, Communication

Supports de communication réalisés en 2019

PUBLICATIONS

- *Observatoire, Les chiffres clés sur les gares du Pays de Saint-Omer et de Flandre Intérieure*
- *Pays de Saint-Omer, Investir en Pays de Saint-Omer*
- *Cartes postales de promotion du Pays de Saint-Omer*
- *Quartier Saint-Sépulcre / Mathurin, Le long de l'eau*
- *Carnet d'été familial 2019*
- *Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Saint-Omer*
- *Livret de l'exposition, Le Pays de Saint-Omer dans 20 ans*
- *Rapport d'activités 2018*
- *Programme Partenarial d'Activités 2019-2020*
- *Publication Journées Européennes du Patrimoine 2019*
- *Focus, Le Moulin à café, Théâtre de Saint-Omer (ré-édition)*
- *Focus, Le Musée Sandelin de Saint-Omer (ré-édition)*
- *Focus, Du Sanatorium d'Helfaut au centre hospitalier de la Région de Saint-Omer*
- *Focus, De la Gare de Saint-Omer à La Station*
- *Les Explorateurs, A la découverte de Théroutanne Antique*
- *Les Explorateurs, A la découverte du quartier de la Gare*

EXPOSITIONS-SCENOGRAPHIE

- *Scénographie de l'espace permanent à la Maison de l'Archéologie de Théroutanne*
- *Exposition temporaire à la Maison de l'Archéologie de Théroutanne, Théroutanne ville antique*
- *Exposition au pavillon préfigurateur de la Maison du Patrimoine, De la gare à La Station : les ambitions d'un territoire (1900-2019)*

PANNEAUX DE MÉDIATION ET D'INFORMATION

- *Arques, Ascenseur à bateaux*
- *Arques, La Halle Compo*
- *Saint-Omer, Site Patrimoine Remarquable*

RESSOURCES

Site Internet : www.aud-stomer.fr

Portail Patrimoines : www.patrimoines-saint-omer.fr

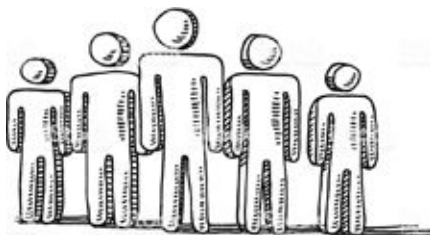
Facebook : <https://www.facebook.com/AUDStOmer/>

Géoportail : www.aud-stomer.fr/applications/portail

Géocatalogue : <https://www.aud-stomer.fr/applications/portail/catalogue.php>

Photothèque : + de 20 000 photos

Références disponibles à la Bibliothèque Mélissinos : + de 2000



La vie de l'Agence

EFFECTIF

> 26,3 salariés ETP en 2019

> Au 31 décembre 2019 : 29 salariés dont :

- 23 CDI
- 6 CDD (2 contrats de professionnalisation, 2 missions de service civique, 1 détachement, 1 mise en disponibilité)
- 15 femmes et 14 hommes

FORMATIONS SUIVIES EN 2019

- > **Konica Minolta**, formation à l'utilisation du logiciel de paie, 14h, 1 salariée
- > **La 27^{ème} Région**, journée de sensibilisation sur le design de services publics, 7h, 2 salariés
- > **Ecole de Chaillot**, préparation du Diplôme de Spécialisation et d'Approfondissement mention « Architecture et patrimoine », 830h, 1 salarié
- > **CEGOS**, préparation de la certification du cycle « Responsable de communication », 68h15, 1 salariée
- > **Assonance conseil**, réalisation d'un bilan de compétences, 20h, 1 salariée

MOUVEMENTS EN 2019

L'année « 2019 » aura vu les départs successifs de Charlotte TARDIEU le 12 juillet 2019, de Marie DUPRETZ, le 31 juillet 2019, de Dania MULLER, le 31 août 2019 et de Mathias BOUDOT, le 31 décembre 2019, et les arrivées en CDI de Géraldine BECART le 2 mai 2019, avec la mission de manager les équipes des Maisons de l'Archéologie et du Patrimoine, de Lucie DELAHAYE le 6 mai 2019, en charge de la programmation et des publics, de Cécile VALLEZ le 3 juin 2019, en charge de l'accueil et de la médiation à la Maison de l'Archéologie et de Boris FILLON le 16 décembre 2019, en qualité d'architecte urbaniste bioclimatique.

Deux sessions de recrutement pour les postes de chargé d'études transition écologique et de chargé d'études actions éducatives et médiation jeune public ont eu lieu fin novembre 2019. Philippe BOUREL et Laura COLIN nous ont rejoints en tout début d'année. A compter du 1^{er} octobre 2019, Arsène DEFEVERE, en charge de la problématique du commerce en milieu rural, et Corentin HAEUW, en charge des politiques cyclables, ont été recrutés en CDD à l'issue de leur stage afin de poursuivre leurs missions, pour une durée de 3 mois et de 6 mois. Toujours à cette même date, Laurette ROYER, infographiste et Théo ROUSSEL, chargé de mission communication sont venus renforcer l'effectif de l'AUD dans le cadre d'un Contrat de professionnalisation pour une durée de 2 ans.

L'AUD a du reste accueilli deux volontaires en service civique à partir du 14 novembre 2019 jusqu'au 30 juin 2020 : Lucie PILLIER, stagiaire de l'AUD qui nous avait apporté toute son expertise dans le cadre de l'organisation en 2019 des Journées Européennes du Patrimoine et Camille BAYAERT, pour favoriser l'accès à la culture et au patrimoine des habitants et recueillir la mémoire des habitants de la ville sur le patrimoine au sein du pavillon préfigurateur à Saint-Omer.

L'Agence a enfin offert à d'autres étudiants l'opportunité de pouvoir réaliser un stage sur des durées plus courtes. Mélanie DUMONT et Maxime LUBIN ont apporté leurs compétences dans la mise en place d'actions de médiation culturelle au titre du label Pays d'art et d'histoire. Hugo HENRY a investi pour sa part la question de la sensibilisation des jeunes au patrimoine dans le cadre du projet européen EnRich. Nicky REBERGUE a apporté sa contribution dans le domaine du design graphique. Mesmin DJEDJI a quant à lui engagé une vaste réflexion sur la problématique de la valorisation de la ressource en eau et des puits artésiens dans le cadre de sa thèse qu'il effectue au Bénin.

EN BREVES ET EN IMAGES

> Inauguration de la Maison de l'Archéologie et du pavillon préfigurateur de la Maison du Patrimoine

Si le siège de l'AUD est situé au Centre Administratif Saint-Louis, rue Saint-Sépulcre à Saint-Omer, l'AUD assure depuis 2019 le fonctionnement de deux autres équipements : la Maison de l'Archéologie et le pavillon préfigurateur de la Maison du Patrimoine.

Depuis l'obtention du label Pays d'art et d'histoire, l'AUD a élaboré une stratégie globale d'interprétation visant à faire rayonner le territoire et dévoiler ses atouts aux habitants. Elle s'appuie notamment sur la construction d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine, envisagé dans la future Maison du Patrimoine.



La Maison de l'Archéologie, au sein de la Maison de la Morinie, constitue la première pierre de cette interprétation. Inaugurée les 15 et 16 juin derniers, elle y valorise l'archéologie à travers la découverte de plus de 175 objets exposés de manière permanente sur une superficie de 250 m², la visualisation de maquettes et de dispositifs multimédias interactifs et une exposition temporaire régulièrement renouvelée.

Dans l'attente de l'ouverture de la future Maison du Patrimoine, l'AUD a également investi les différents espaces du pavillon préfigurateur sur le parvis de la gare de Saint-Omer, l'idée étant d'expérimenter l'appropriation d'un tel lieu par les habitants avant l'ouverture de l'équipement. Les visiteurs peuvent en effet y découvrir le projet du futur Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (CIAP) ainsi qu'une partie de la scénographie et des dispositifs de médiation qui y seront déployés, notamment le film « Vision onirique » dont l'objectif est de surprendre et de plonger les spectateurs dans l'univers naturel et urbain du pays de Saint Omer comme ils ne l'ont jamais appréhendé. Une salle du pavillon est également dédiée aux expositions temporaires et aux ateliers jeune public.



A partir de 2022, la Maison du Patrimoine, qui sera installée dans l'ancienne demeure d'Alexandre Ribot au pied de la cathédrale de Saint-Omer, permettra au public de découvrir l'architecture et le patrimoine du pays d'art et d'histoire en suivant un parcours de visite étalé sur trois niveaux. Au rez-de-chaussée leur seront présentés l'histoire du territoire ainsi que la vie et les grands projets de l'homme d'Etat, tandis que les espaces du premier étage seront consacrés à plusieurs thématiques essentielles à la compréhension de l'aménagement territorial du pays de Saint-Omer, telles que l'eau, l'industrialisation ou encore l'évolution des formes urbaines. La visite se clôturera au deuxième étage par la projection du film « Vision onirique » actuellement présenté au pavillon préfigurateur.

Pour assurer le bon fonctionnement de ces équipements et l'ensemble des visites, Géraldine BECART, manager multi-sites et Cécile VALLEZ, chargée d'accueil et de médiation, se tiennent plus particulièrement à la disposition du public de la Maison de l'Archéologie du mardi au dimanche de 10h à 12h et de 14h à 18h, du 1er juin au 30 septembre, et du mardi au vendredi de 14h à 17h et les samedi et dimanche de 14h à 18h du 1er octobre au 31 mai. Lucie PILLIER et Camille BAYAERT ont invité les visiteurs du pavillon préfigurateur à découvrir ce que seront les espaces de la future Maison du Patrimoine, à travers une scénographie intuitive et originale.

> Deux séminaires d'équipe en 2019



L'AUD a organisé un rallye jeu de piste le 24 juin 2019 en guise de premier séminaire, qui a conduit les différentes équipes à arpenter les routes à la découverte des liens qui unissaient l'Audomarois avec le monde anglo-saxon : aéroport de Longuenesse, blockhaus d'Eperlecques, château de Westhove à Blendecques ... L'après-midi fut quant à elle consacrée à une initiation au cricket en présence de certains joueurs de l'équipe des SOCCS, l'AUD s'étant répartie dans des ateliers mettant à l'épreuve précision, concentration et agilité. Un autre exercice de style !



A l'occasion de ses 45 ans, l'AUD a profité de cet événement pour organiser un second séminaire d'équipe sur le thème de l'évolution des paysages au cours du temps. En étroite collaboration avec l'artiste plasticien Aymeric Caulay, les services techniques de la ville de Saint-Omer et le personnel de la SCA SIPEMA, l'équipe a co-construit une œuvre représentant le paysage urbain de demain, où les rues deviennent navigables, les bâtiments se couvrent de végétation et adoptent des formes qui s'inspirent de la nature. Durant la matinée, à l'aide de cartes postales anciennes, l'équipe s'est adonnée à un travail d'observation sur le terrain de l'évolution des différentes entités paysagères identifiées sur le périmètre d'intervention de l'Agence.

> Accueil du Séminaire National des Directrices et des Directeurs des Agences d'Urbanisme du 7 au 9 juillet 2019



L'AUD a accueilli du 7 au 9 juillet derniers le Séminaire national des Directeurs et Directrices des Agences d'Urbanisme dont le programme a alterné séances de travail sur les quartiers de gare et les enjeux de mobilité à horizon 2040 et plaisirs de la découverte du territoire et de ses richesses, sur un air de Jaz Festival.

> Un portail mutualisé Villes et Pays d'art et d'histoire à l'échelle des Hauts-de-France



Grâce au soutien financier de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France, et en lien étroit avec Ariane REQUIN, l'AUD est mobilisée depuis 2018 dans la réalisation d'un portail d'information mutualisé à l'échelle régionale.

Il y présente notamment le label national et le réseau des 14 Villes et Pays d'art et d'histoire des Hauts-de-France, des actions remarquables menées sur des thématiques différentes reflétant la diversité des patrimoines et des modes d'intervention à l'échelle régionale (urbanisme et habitat, patrimoine fortifié, industriel, religieux, paysager, immatériel, jardins, actions éducatives, CIAP, échanges internationaux, patrimoine et arts vivants, formations...), l'actualité du réseau... Un site à ne pas manquer !



L'ÉQUIPE au 31 décembre 2019

Anaïs BAUDOUIN, Camille BAYAERT, Paul BEAUCÉ, Géraldine BECARD, Emeline BOULANGER, Mathias BOUDOT, Virginie CARON, Emeline CHOLLET, Lise DEBIENNE, Wim DE JAEGER, Lucie DELAHAYE, Sandrine DEVEYCX, Elodie DUQUENNE, Justine LAPORTE, Laurent LEDANOIS, Christophe MOLIN, Lucie PILLIER, Philippe QUESTE, Eugénie RUCKEBUSCH, Nicolas ROCHAS, Théo ROUSSEL, Laurette ROYER, Marie-Julie SEYLLER, Henri SPECQUE, Charlotte TARDIEU, Cécile VALLET, Julie VELAY, Antoine VERCRUYSE, Maxence WATELLE.

QUI SOMMES-NOUS ?

L'AUD a soufflé ses 45 bougies le 19 décembre 2019. Témoin d'un territoire et de son évolution elle est ce lieu garant de neutralité qui traverse les décennies pour préparer les scénarios de l'avenir dans l'intérêt collectif.

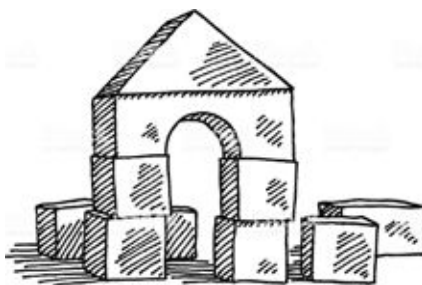
Autoriser le droit à l'erreur
Couteau suisse Avoir le droit à la déconnexion

Empathie
Collaboratif Engagements
Responsabiliser
Sens Hommes Femmes
Collègues Convictions **Libérer** Action Usagers
parole Collectif
Imagination
Expérimenter

Penser la ville heureuse Etre heureux soi-même

Oser, rêver, créer

Intelligence collective



Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration au 31 mai 2019

Président : François DECOSTER

Vice-Présidents : Alain MEQUIGNON - Jean-Pierre BATAILLE - Christian LEROY - Jean-Luc BLONDEL
Bertrand PETIT - Danielle MAMETZ - Vincent MOTYKA

Trésorier : Laurent DENIS

Secrétaire : Jean-Claude DISSAUX

AU SEIN DU COLLÈGE DES MEMBRES DE DROIT

> Etat

Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais
OU Guillaume THIRAUD, Sous-Préfet du Pas-de-Calais
Michel LALANDE, Préfet du Nord
OU Eric ETIENNE, Sous-Préfet du Nord
Laurent TAPADINNAS, Directeur de la DREAL
Denis DELCOUR, Directeur de la DDTM du Pas-de-Calais
Xavier FOUQUART, Directeur de la DDTM du Nord
Catherine MADONI, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais
Catherine BOURLET, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
Jean-Luc TOFFEL, Trésorerie Générale du Pas-de-Calais

> Conseil Régional des Hauts-de-France

Céline-Marie CANARD, Conseillère Régionale

> Conseil Départemental du Pas-de-Calais

Florence WOZNY, Conseillère Départementale

> Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale

Michel HERMANT, Maire de Roquetoire

> Syndicat Mixte Lys Audomarois

Bertrand PETIT, Président
Daniel MARQUANT, Vice-Président
Gérard WYCKAERT, Vice-Président
Jean-Paul LEFAIT, Vice-Président
Jean-Pierre LECLERCQ, Vice-Président
Josiane HOCHART, Déléguée titulaire

> Syndicat Mixte Flandre et Lys

Danielle MAMETZ, Présidente

> Communauté d'Agglomération

du Pays de Saint-Omer
François DECOSTER, Président
Jean-Marie BARBIER, Vice-Président
Laurent DENIS, Vice-Président
Marie LEFEBVRE, Vice-Présidente
Michel PREVOST, Vice-Président
Claude BLONDE, Conseiller Délégué
Marc THOMAS, Vice-Président
Dominique GODART, Conseiller Délégué
Jean-Michel MARCOTTE, Conseiller Délégué
Pierre HEUMEL, Conseiller Délégué
Alain MEQUIGNON, Vice-Président
Bruno HUMETZ, Vice-Président
Alain CHEVALIER, Conseiller Délégué
Jean-Claude DISSAUX, Vice-Président
René ALLOUCHERY, Vice-Président
Jean-Marc BOURGEOIS, Conseiller Délégué
Jean-Claude DUPONT, Conseiller Délégué

> Communauté de Communes

de Flandre Intérieure
Jean-Pierre BATAILLE, Président
Valentin BELLEVAL, Vice-Président
Carole DELAIRE, Vice-Présidente
Régis DUQUENOY, Vice-Président

> Communauté de Communes

du Pays de Lumbres
Christian LEROY, Président
Didier BEE, Vice-Président

> Chambre de Commerce et d'Industrie

Grand Lille
Bertrand BODDAERT, Membre suppléant

AU SEIN DU COLLÈGE DES MEMBRES ACTIFS

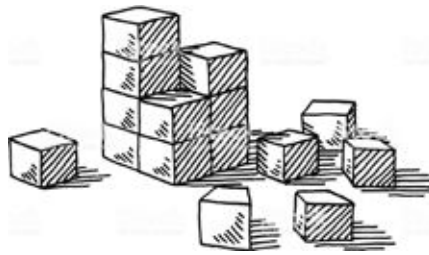
Frédérique BRIQUET, Directrice opérationnelle, Etablissement Public Foncier Nord Pas-de-Calais
Patrick BEDAGUE, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Hervé PIGNON, Directeur Régional de l'ADEME Hauts-de-France

AU SEIN DU COLLÈGE DES MEMBRES QUALIFIÉS

Joël DUQUENOY, Président de l'Agence d'Urbanisme de 2008 à 2014
Dominique REMBOTTE, Ancienne Conseillère Régionale
Bruno LESAFFRE, Chef de la coordination « Littoral », DDTM du Pas-de-Calais, retraité

Anne LESAGE, Expert-comptable, Cabinet Henri Wedier
Benoît CATTOEN, Commissaire aux comptes, Cabinet Ludovic TIBERGHIEN

Instances



L'Assemblée générale

Composition de l'Assemblée Générale au 31 mai 2019

AU SEIN DU COLLÈGE DES MEMBRES DE DROIT

> L'Etat, représenté par :

Fabien SUDRY, Préfet du Pas-de-Calais
Guillaume THIRARD, Sous-Préfet du Pas-de-Calais
Michel LALANDE, Préfet du Nord
Éric ETIENNE, Sous-Préfet du Nord
Laurent TAPADINNAS, Directeur de la DREAL
Denis DELCOUR, Directeur de la DDTM du Pas-de-Calais
Xavier FOUQUART, Directeur de la DDTM du Nord
Catherine MADONI, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais
Catherine BOURLET, Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine du Nord
Nathalie THIEULEUX, Déléguée régionale au Tourisme ou son représentant
Pierre CLAVREUIL, Secrétaire Général pour les Affaires Régionales
Jean-Luc TOFFEL, Trésorerie Générale du Pas-de-Calais

> Le Conseil Régional des Hauts-de-France, représenté par :

Elisabeth BOULET, Conseillère Régionale
Marie-Christine BOURGEOIS, Conseillère Régionale
Céline-Marie CANARD, Conseillère Régionale
Sophie MERLIER, Conseillère Régionale

> Le Conseil Départemental du Pas-de-Calais, représenté par :

Florence WOZNY, Conseillère Départementale
Sophie W AROT-LEMAIRE, Conseillère Départementale
Rachid BEN AMOR, Conseiller Départemental

> Le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale, représenté par :

Michel HERMANT, Maire de Roquetteiro
+ 1 personne (en attente de désignation)

> Le Syndicat Mixte Lys Audomarois, représenté par :

Bertrand PETIT, Président
Jean-Claude DUPOND, Vice-Président
Daniel MARQUANT, Vice-Président
Francis FLAJOLET, Délégué Titulaire
André CORDIER, Délégué Titulaire
Pascal DANVIN, Délégué Titulaire
Josiane HOCHART, Déléguée Titulaire
Alain TELLIER, Délégué Titulaire
Patrick TILLIER, Délégué Titulaire
+ 5 personnes (en attente de désignation)

> Le Syndicat Mixte Flandre et Lys, représenté par :

Danielle MAMETZ, Présidente
Joël DEVOS, Délégué Titulaire
Bernard COTTIGNY, Délégué Titulaire

> La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, représentée par :

François DECOSTER, Président
René ALLOUCHERY, Vice-Président
Jean-Marie BARBIER, Vice-Président
Patrick BEDAGUE, Vice-Président
Laurent DENIS, Vice-Président
Jean-Claude DISSAUX, Vice-Président
Bruno HUMETZ, Vice-Président
Marie LEFEBVRE, Vice-Présidente
Alain MEQUIGNON, Vice-Président
Michel PREVOST, Vice-Président
Marc THOMAS, Vice-Président
Odile BAUDEQUIN, Conseillère Déléguée
Claude BLONDE, Conseiller Délégué
Jean-Michel BOUHIN, Conseiller Délégué
Jean-Marc BOURGEOIS, Conseiller Délégué
Louis CAINNE, Conseiller Délégué
Alain CHEVALIER, Conseiller Délégué
Christophe CORNETTE, Conseiller Délégué
Daisy COUSIN, Conseillère Déléguée
Roger DUSAUTOIR, Conseiller Délégué
Dominique GODART, Conseiller Délégué
Iannick HENNEUSE, Conseiller Délégué
Pierre HEUMEL, Conseiller Délégué
Bernard IDZIK, Conseiller Délégué
Jean-Paul LEFAIT, Conseiller Délégué
Jean-Michel MARCOTTE, Conseiller Délégué
Francis MARQUANT, Conseiller Délégué
Michel MARTINOT, Conseiller Délégué
Gilles THOREL, Conseiller Délégué
Sylvie ROLAND, Conseillère Déléguée
+ 3 personnes (en attente de désignation)

> La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, représentée par :

Jean-Pierre BATAILLE, Président
Valentin BELLEVAL, Vice-Président
Pascal CODRON, Vice-Président
Bénédicte CREPEL, Vice-Présidente
Carole DELAIRE, Vice-Présidente
Régis DUQUENOY, Vice-Président
Patricia MOONE, Vice-Présidente
Bertrand CREPIN, Délégué Titulaire

> La Communauté de Communes du Pays de Lumbres, représentée par :

Christian LEROY, Président
Didier BEE, Vice-Président
+ 3 personnes (en attente de désignation)

> La Chambre de Commerce et d'Industrie Grand Lille, représentée par :

Salvatore DEIANA, Vice-Président, Agence Flandre Intérieure – Saint-Omer/
Saint-Pol-sur-Ternoise ou sa représentante
Bertrand BODDAERT, Membre suppléant

> La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, représentée par :

Alain GRISET, Président
Pierre WASSELIN, Membre

> La Chambre d'Agriculture, représentée par :

Jean-Bernard BAYARD, Président
+ 1 personne (en attente de désignation)

AU SEIN DU COLLÈGE DES MEMBRES ACTIFS

> Les communes membres, représentées par :

Sabine LENGAINNE, Saint-Omer
Dominique SAUDEMONT, Arques
Casimir LETELLIER, Clairmarais
Guy ANNE, Eperlecques
Christian COUPEZ, Longuenesse
David LEMANISSIER, Hallines
Jean-Paul HOLLANDER, Saint-Martin-lez-Tatinghem
Muriel LAMIABLE, Lumbres
Roger SCHRYVE, Fauquembergues
+ 1 personne (en attente de désignation), Aire-sur-la-Lys

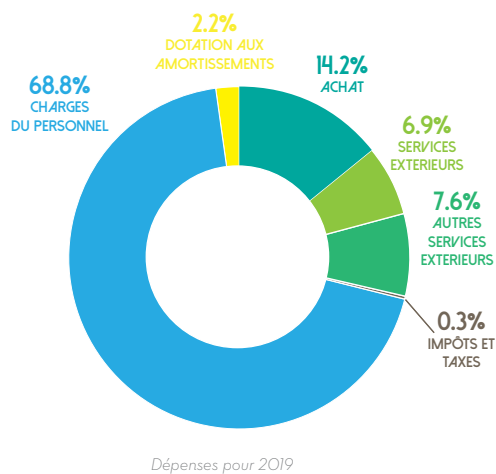
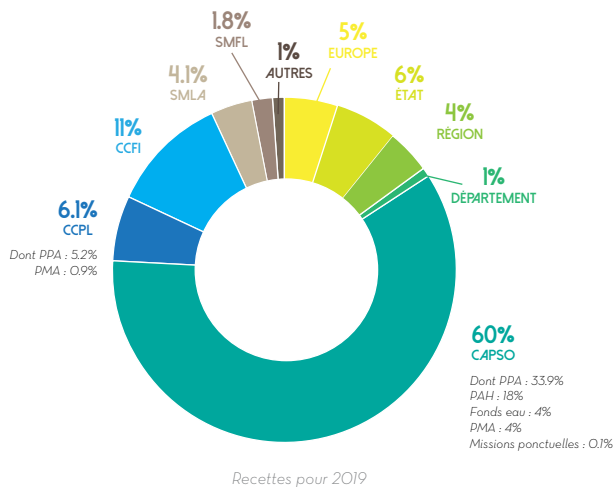
> Les autres membres partenaires, représentés par :

Christian DENIS, Président du SMAGEA
Frédérique BRIQUET, Directrice opérationnelle, Etablissement Public
Foncier Nord Pas-de-Calais
Mathias POVSE, Directeur Territorial ERDF
Bruno WATRELOT, Directeur Territorial GRDF
Patrick BEDAGUE, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale
Hervé PIGNON, ADEME

AU SEIN DU COLLÈGE DES MEMBRES QUALIFIÉS

Joël DUQUENOY, Président de l'Agence d'Urbanisme de 2008 à 2014
Dominique REMBOTTE, Ancienne Conseillère Régionale
Bruno LESAFFRE, Chef de la coordination « Littoral », DDTM du Pas-de-Calais, retraité

BUDGET



CONSEIL D'ADMINISTRATION

> 11 janvier 2019

Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 1er juin 2018
Présentation et adoption du Programme Partenarial d'Activités 2019-2020
Présentation et adoption du Budget Prévisionnel 2019
Présentation et adoption des modifications de statuts
Participation de l'AUD au concours European, demande de portage de la démarche et d'autorisation de signature de la Charte de site

> 24 mai 2019

Adoption du compte-rendu du Conseil d'Administration du 11 janvier 2019
Présentation et adoption des comptes 2018
Modification et adoption du Budget Prévisionnel 2019
Analyse du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
Fonctionnement de la Maison de l'Archéologie

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

> 6 juin 2019

Adoption du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 29 juin 2018
Présentation et adoption des comptes 2018
Rapports du Commissaire aux comptes
Présentation et adoption du Budget Prévisionnel 2019
Présentation et adoption du Rapport d'Activités 2018 et du Programme Partenarial d'Activités 2019-2020
Présentation et adoption des modifications de statuts
Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes

Des statuts modifiés :

Le nouveau projet de statuts de l'Agence a été approuvé à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale du 6 juin 2019. L'objectif consistait à ajuster, par souci d'équité, la représentativité des partenaires au regard notamment de leur participation au financement du Programme Partenarial d'Activités de l'AUD, ainsi que le nombre de pouvoirs des membres et à élargir les candidatures à la Présidence et à la 1^{ère} Vice-Présidence à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration.

Les ajouts et ajustements sont désormais les suivants :

- Suppression des représentants du Syndicat Mixte Lys Audomarois aux instances au regard de la fin de sa participation au financement du Programme Partenarial d'Activités au titre du SCoT et du Plan Climat Territorial du Pays de Saint-Omer,
- Désignation de 4 représentants à l'Assemblée Générale et de 3 représentants au Conseil d'Administration au titre du Pôle Métropolitain Audomarois,
- Ajustement du nombre de représentants des intercommunalités au Conseil d'Administration au regard de leur contribution financière (moins 5 représentants pour la CAPSO et ajout d'un représentant pour la CCPL),
- Ajustement du nombre de pouvoirs d'un membre qui passe de 1 à 2 pour un membre du Conseil d'Administration et de 2 à 3 pour un membre de l'Assemblée Générale, à des fins d'obtention facilitée du quorum,
- Modification des attributions du Conseil d'Administration qui élit désormais les membres du Bureau, Président et 1er Vice-Président compris, parmi l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et non plus uniquement réservé aux représentants de la CAPSO.

Un nouveau partenaire : Pas-de-Calais Habitat

Le tour de table de l'AUD s'est élargi en 2019 avec l'adhésion et la participation de Pas-de-Calais Habitat au financement de son Programme Partenarial d'Activités. L'objectif de la convention pluriannuelle 2019-2021 est double : bâtir une vision prospective territoriale partagée et favoriser un développement harmonieux entre bailleurs et collectivités pour l'implantation des équipements.



Zooms sur ...

Eco système partenarial de l'Agence

Les Agences d'Urbanisme, outils d'ingénierie mutualisés et partenariaux



Atelier de co-production d'un projet urbain

Créées par la loi d'orientation foncière, les Agences d'Urbanisme constituent des outils publics mutualisés d'ingénierie au service de l'aménagement durable des territoires. Leurs missions sont précisées par la loi.

Elles assurent le suivi des évolutions urbaines et l'observation territoriale, participent à la définition des politiques d'aménagement et de développement, contribuent à l'élaboration des documents de planification et préparent les projets de territoire dans un souci d'approche intégrée des politiques publiques. Elles contribuent à diffuser l'innovation, les démarches et outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine. Elles accompagnent aussi les coopérations transfrontalières et décentralisées.

L'exercice de ces missions fait l'objet d'un cadre partenarial étroit au cœur de la conception même des Agences.

Cette dimension se manifeste par la volonté des collectivités et de leurs partenaires de mutualiser une ingénierie au service d'un programme de travail défini en commun. Les agences d'urbanisme constituent des outils d'expertise pluridisciplinaires au service de leurs membres. L'équipe de l'AUD regroupe ainsi un panel large de compétences (urbanistes, architectes, paysagistes, économistes, cartographes, communicants, ...) répondant aux besoins partagés de ses adhérents : la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, les Communautés de Communes de Flandre Intérieure et du Pays de Lumbres, le Pôle Métropolitain Audomarois, le Syndicat Mixte Flandre et Lys, l'Etat, la Région Hauts-de-France, le Département du Pas-de-Calais, le Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale et l'Etablissement Public Foncier. Dans un souci constant d'articulation des périmètres, l'AUD mène ses missions de l'échelle du quartier et du projet urbain à celle des stratégies métropolitaines, coopérations transfrontalières et schémas régionaux.

L'approche partenariale se traduit également par un travail en réseau dans le cadre de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et de la constitution récente du réseau régional URBA 8. La forte hétérogénéité des périmètres des Agences couvrant de grandes métropoles ou des espaces ruraux, des littoraux ou des milieux de montagne, des territoires métropolitains ou ultra-marins, des régions attractives ou en reconversion, permet de confronter la diversité des enjeux territoriaux dans l'approche des politiques publiques.

Par ce biais, l'AUD a notamment mis l'expertise développée quotidiennement sur l'aménagement et le développement des villes moyennes et territoires ruraux, au service des contributions de la FNAU à la préparation du Programme Action Cœur de Ville, et en Hauts-de-France lors des travaux menés au titre du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET).

L'organisation récente du programme de travail de l'Agence en « territoires de projets » illustre la prise en compte de cette vocation partenariale dans la conception même des missions qui lui sont confiées. Il s'agit dans la conduite des études de réunir l'ensemble des collectivités et partenaires partageant des ambitions similaires pour engager des programmes concordant, renforcer les synergies. A titre d'exemple, sur la vallée de l'Aa, la constitution du territoire de projet du chemin de fer touristique permet de passer d'une logique individuelle sur chacun des sites à une vision d'ensemble partagée au sein d'un comité de pilotage. Cette initiative contribue à renforcer la complémentarité entre les espaces et à coordonner les interventions par une finalité commune. De la même manière, la réflexion prospective menée sur le canal et les voies d'eau ambitionne l'émergence d'une vision globale concertée facilitant la définition des programmes et la mise en cohérence des nombreux sites de projets.

L'animation de ces démarches associe un tour de table large d'acteurs impliqués. En fonction des sujets traités, l'Agence développe des interactions quotidiennes avec les services des collectivités et de l'Etat, les bailleurs sociaux, les chambres consulaires et acteurs économiques, les professionnels de la culture, les offices de tourisme ou les syndicats de gestion des eaux.

De nouvelles coopérations émergent également au gré des évolutions législatives. L'AUD fortement impliquée dans les enjeux de revitalisation commerciale des cœurs de ville et de cœurs de bourg a saisi l'opportunité offerte par l'élargissement des périmètres d'intervention de l'EPARECA pour croiser les expertises et compétences sur des projets de réhabilitation de friches commerciales en Opération de Revitalisation de Territoires (ORT).

Ces partenariats techniques au service des projets communaux et intercommunaux font l'objet d'un constant renouvellement.

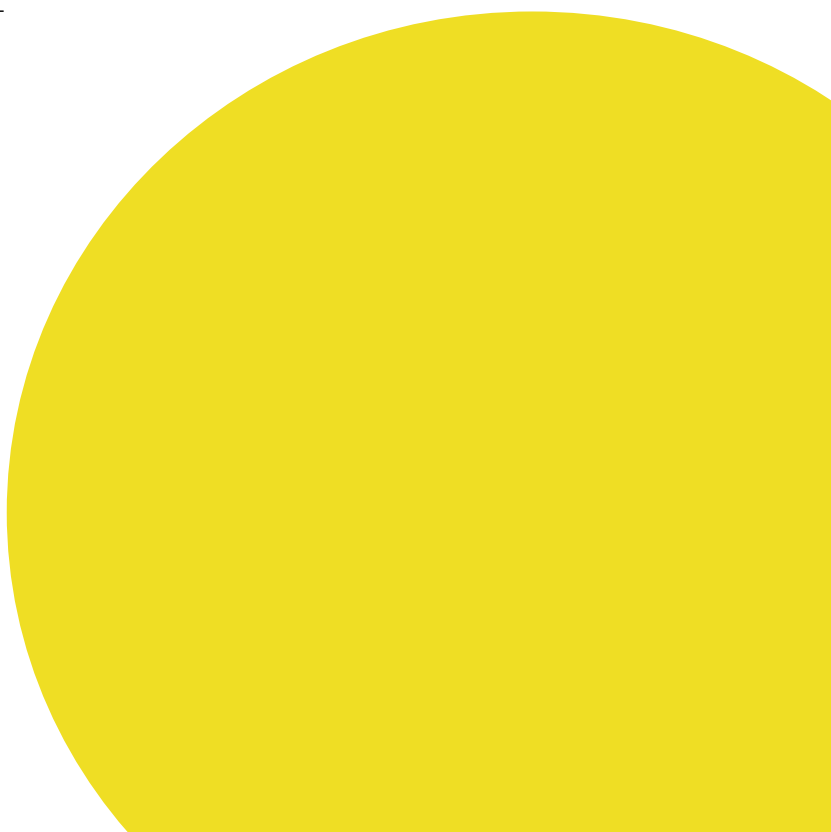


Ces dernières années ont particulièrement été marquées par un renforcement des échanges avec les acteurs privés. Cette évolution se manifeste par un dialogue accru avec les réseaux nationaux et régionaux d'aménageurs. Des réflexions sont entamées autour de la question stratégique des nouveaux modèles de montage d'opérations en renouvellement urbain ou de la mise en œuvre de projets multi-sites. De la même manière, le suivi des Plans Climat et la prise en compte des évolutions sociétales appellent un renforcement des partenariats avec les énergéticiens et nouveaux pourvoyeurs de données. Sur d'autres champs d'intervention, des actions et projets de mécénats sont engagés avec de grandes entreprises dans le cadre des coopérations décentralisées autour de l'eau ou de la réhabilitation du patrimoine en lien avec le label Pays d'art et d'histoire.

L'association des habitants dans la conception des projets est également devenue un élément incontournable des méthodes de travail développées au sein de l'AUD. La réalisation de débats publics sur les mobilités et le numérique, l'animation locale des ateliers du Grand Débat National, les démarches de concertation engagées au titre des documents de planification et la conception des projets urbains, ont permis aux équipes de l'Agence de se constituer une solide expertise dans ce domaine. Cette volonté se traduit également par la réalisation de nouveaux partenariats, notamment des collaborations avec les centres sociaux et la co-animation avec le conseil de développement du Pays de Saint-Omer d'ateliers d'échanges sur la ruralité innovante.

L'AUD adapte ses outils à cette approche partenariale renforcée. En effet, les observatoires diffusés sous forme de notes évoluent progressivement vers des versions interactives actualisées de manière continue et accessible en permanence aux collectivités, ainsi qu'aux partenaires contributeurs. Les intercommunalités bénéficient ainsi, dès que besoin, des données les plus récentes du référentiel foncier ou des atlas des zones d'activités. Des échanges sont en cours avec les services communautaires en charge de l'aménagement, du développement économique et de l'instruction du droit des sols pour optimiser l'actualisation en continu de ces observatoires. Au regard de la généralisation des démarches de concertation dans la conception des projets urbains et politiques publiques, des réflexions sont aussi engagées pour le développement de nouveaux outils tels que les cartes participatives.

La conception partenariale de l'aménagement et du développement du territoire, qui a été au cœur de la création de l'Agence d'Urbanisme, demeure donc l'un de ses fondements. Les différentes missions retracées dans les pages de ce rapport d'activités et les « modes de faire » proposés par l'AUD, témoignent de cette ambition intacte et sans cesse renouvelée pour répondre aux attentes et besoins de ses collectivités et partenaires.



Métier

Les données



Relevé de terrain pour la réalisation de l'observatoire des commerces de la CCFI



Relevé de terrain avec les services de la ville de Saint-Omer pour la Zone 30

Faire un état des lieux des équipements sportifs, quantifier les flux piétons, collecter les informations relatives aux transactions immobilières, suivre l'occupation des sols, mesurer le bilan carbone, enquêter sur les pratiques des habitants, recenser l'offre de formation, chiffrer la vacance commerciale, qualifier le parc de logements, connaître les entreprises et les emplois, projeter la démographie, estimer le potentiel photovoltaïque, inventorier les zones humides, répertorier les liaisons douces... Autant d'exemples illustrant l'importance de connaître les territoires pour les comprendre et ainsi accompagner les décideurs dans la définition et le suivi des politiques publiques.

Outre la diversité des thématiques sur lesquelles travaille l'Agence d'Urbanisme et de Développement, l'enjeu de la connaissance est rendu complexe par le nombre croissant des sources de données, la multiplicité des échelles d'analyse et la pluralité temporelle. De la rue à l'aire urbaine, de l'Antiquité à l'ère du 2.0, l'Agence crée, collecte, capitalise, archive, analyse et valorise depuis 45 ans un nombre impressionnant de données avec la même finalité de constituer un précieux outil d'aide à la décision.

Ainsi et à titre d'exemples, en 2019, l'Agence a notamment réalisé un tableau de bord des indicateurs économiques réalisés à l'échelle de la Communauté de Communes de Flandre intérieure qui sera étendu à la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et la Communauté de Communes du Pays de Lumbres en 2020.

C'est également le suivi de l'offre et de la fréquentation touristiques des équipements et des hébergements marchands, formalisé cette année par une infographie « bilan de saison » ou encore le recensement des commerces alternatifs en milieu rural. La mobilité a fait l'objet d'un travail important de création et de mise à jour de la base de données sur les pistes cyclables (piste, bande, voie verte, zone 30,...) ainsi que la base de données sur le stationnement vélo notamment sur Aire-sur-la-Lys. Sur le centre-ville de Saint-Omer, l'installation de 4 compteurs piétons a permis pendant une année de mesurer les flux sur les principales artères commerçantes de la ville.

Le besoin d'une donnée fraîche, précise, objective amène l'Agence à développer de nouvelles méthodes et proposer de nouveaux outils pour la création, le traitement et la visualisation de l'information. Arpenter le terrain munis de GPS, parcourir le territoire et interroger les habitants, mettre en place des formulaires d'enquête, explorer les archives, contacter les mairies et leurs services, photographier au sol ou depuis les airs les communes, installer des capteurs sur du mobilier urbain, réunir des partenaires issus d'horizons socio-économiques variés, acquérir des bases auprès des nouveaux fournisseurs de données tels que les énergéticiens ou opérateurs de téléphonie mobile, développer des portails informatiques partagés, permettent in fine de mieux éclairer nos partenaires sur les mutations en cours et d'anticiper sur les besoins à venir.

Dossier

Planification



Remise officielle du SCOT du Pays de Saint-Omer - Approbation du PLUI de la CCFI

1. LA FINALISATION DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION

Après plusieurs années d'une forte mobilisation des services des collectivités et de l'AUD, les procédures d'élaboration et de révision des documents de planification se sont finalisées en 2019.



En matière de documents d'urbanisme, et après les arrêts de projets des Schémas de Cohérence Territoriaux (SCOT) et des Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi) en 2018, les travaux menés en 2019 se sont axés sur l'analyse et l'intégration des avis des Personnes Publiques Associées (PPA) et des résultats des enquêtes publiques en vue de la constitution des dossiers d'approbation. Les approbations par les instances décisionnelles se sont ainsi succédées mi-2019 : le 24 juin pour le PLUi du pôle territorial de Longuenesse (CAPSO), le 25 juin pour le SCOT du Pays de Saint-Omer, le 03 juillet pour le SCOT Flandre et Lys.

Pour le PLUi de la CCFI, arrêté le 05 novembre 2018 et le 04 mars 2019, suite à l'avis défavorable de certaines communes, les avis des Personnes Publiques Associées ont été reçus début juillet 2019. L'enquête publique, qui s'est déroulée du 5 septembre au 7 octobre 2019, a permis de récolter plus de 850 contributions. La fin de l'année 2019 a ainsi été consacrée à l'analyse de ces remarques et à l'intégration des avis des PPA et des communes dans les documents constitutifs du PLUi, notamment en matière d'Orientations d'Aménagement et de Programmation, de phasage des opérations de développement ou de protection contre les risques. Le PLUi sera approuvé début 2020.



Suivant la même dynamique, les Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET) des intercommunalités ont connu de fortes avancées, passant des diagnostics à la définition des stratégies et plans d'actions pour s'orienter vers des territoires à énergie positive d'ici 2050. Les PCAET de la CAPSO et de la CCPL ont été respectivement arrêtés en septembre et octobre 2019. L'arrêt de projet du PCAET de la CCFI sera arrêté début 2020.



LES DOCUMENTS D'URBANISME

SCOT¹ DU PAYS DE SAINT-OMER

APPROBATION
25 JUIN 2019

113

orientations

89

communes

 **128 890** > + 12 000 habitants
habitants en 2015 + 12 600 logements
d'ici 20 ans

SCOT FLANDRE ET LYS

APPROBATION
03 JUIL 2019

16 orientations / 67 objectifs

1 Document d'Aménagement
Artisanal et Commercial

58

communes

 **141 144** > + 1 0000 à
habitants en 2015 15 000 habitants
+ 13 200 logements
d'ici 20 ans

PLU² DU PÔLE TERRITORIAL DE LONGUENESSE

APPROBATION
24 JUIN 2019

25

communes

 **70 867** > + 2 800 habitants
habitants en 2012 + 2 800 logements
d'ici 10 ans

51 sites d'Orientation d'Aménagement Programmée (OAP)

1 OAP Mobilité

1 OAP Trame verte et bleue et paysages

1 OAP Habitat

PLUⁱ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

APPROBATION
30 SEPT 2019

36

communes

 **23 690** > + 2 529 habitants
habitants en 2012 + 2 390 logements
d'ici 10 ans

70 sites d'OAP

1 OAP Mobilité douce

1 OAP Trame verte et bleue

PLUⁱ DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FLANDRE INTÉRIEURE

APPROBATION
27 JANV 2019

50

communes

 **101 858** > + 8 150 habitants
habitants en 2015 + 9 200 logements
en 20 ans

130 sites d'OAP aménagement
et équipements

12 sites en OAP zones d'activités

29 sites en OAP extension d'entreprises

¹ Schéma de Cohérence Territorial

² Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

LES PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SAINT-OMER

ARRÊT DE PROJET
27 SEPT 2019

APPROBATION
05 MARS 2020

55
actions

Objectifs de réduction
des émissions de GES³

▼
-25%

d'ici 2030

-60%

d'ici 2050

Objectifs de réduction
des consommations
énergétiques

▼
-26%

d'ici 2030

-62%

d'ici 2050

Objectifs de
production d'ENR⁴

▼
+892 GWh/an

d'ici 2050

LES PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUMBRES

ARRÊT DE PROJET
21 OCT 2019

APPROBATION
09 MARS 2020

36
actions

Objectifs de réduction
des émissions de GES

▼
-20%

d'ici 2030

-52%

d'ici 2050

Objectifs de réduction
des consommations
énergétiques

▼
-20%

d'ici 2030

-56%

d'ici 2050

Objectifs de
production d'ENR

▼
+420 GWh/an

d'ici 2050

LES PLANS CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAUX DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE FLANDRE INTÉRIEURE

ARRÊT DE PROJET
17 FEV 2020

48
actions

Objectifs de réduction
des émissions de GES

▼
-24%

d'ici 2030

-59%

d'ici 2050

Objectifs de réduction
des consommations
énergétiques

▼
-21%

d'ici 2030

-53%

d'ici 2050

Objectifs de
production d'ENR

▼
+685 GWh

d'ici 2050

³ Gaz à Effet de Serre

⁴ Energies Renouvelables et de récupération

2. LE PATRIMOINE AU SEIN DES DOCUMENTS D'URBANISME

Le Pays de Saint-Omer et Flandre Lys sont dépositaires d'un patrimoine varié et conséquent dont la préservation est un objectif identifié à l'intérieur de leur Schéma de Cohérence Territoriale respectif. S'appuyant sur une analyse poussée, ces documents font de la conservation du patrimoine un facteur déterminant du maintien de la diversité des paysages.

Cet enjeu de préservation est traduit dans les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) communaux et intercommunaux élaborés entre 2013 et aujourd'hui, que ces derniers aient été conçus à l'échelle communale ou intercommunale. Dans tous les cas, la démarche s'est d'abord matérialisée par des campagnes de signalement des patrimoines. Au sein de la CAPSO, sur le pôle territorial de Longuenesse et dans certaines communes du pôle territorial de Théroutanne (Clarques, Ecques, Mametz, Théroutanne), ces opérations ont été conduites dans le cadre du label Pays d'art et d'histoire par les équipes de l'AUD, le Pays de Lumbres confiant cette mission au Comité d'Histoire du Haut-Pays et celui de Flandre Intérieure à un cabinet d'étude avec l'appui de bénévoles et d'acteurs locaux. Ces travaux ont débouché sur la réalisation des synthèses et atlas établissant les grandes caractéristiques patrimoniales de ces territoires et ils ont aussi permis de cibler des enjeux de conservation spécifiques à chaque entité paysagère. Le choix des typologies à conserver a quant à lui été réalisé par les collectivités afin de préserver les formes patrimoniales représentatives du territoire et non protégées par les outils existants (Monument Historique, Site Patrimonial Remarquable...).

Sur la base de ces travaux, les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux et communaux ont traduit les enjeux de protection patrimoniale suivant différents niveaux de protection. Ainsi, pour les bâtiments repérés aux plans de zonage en vue de leur protection, deux types de mesures ont été prises.

Pour les éléments du patrimoine revêtant un caractère remarquable, des prescriptions ont été édictées au niveau des règlements. Pour les autres catégories de bâtiments, des fiches de recommandations ont été annexées au rapport de présentation afin d'apporter des conseils sur les travaux à favoriser.

Leur objectif n'est pas de figer le futur des éléments répertoriés mais d'empêcher les altérations irrémédiables en accompagnant leur mutation. Pour ce qui concerne spécifiquement le pôle territorial de Longuenesse, le PLU intercommunal entend aussi être l'outil de gestion du patrimoine complémentaire aux autres dispositifs de protection comme le Site Patrimonial Remarquable de Saint-Omer et les périmètres Monument Historique. La préservation du patrimoine par les plans locaux d'urbanisme demeure donc variable d'un territoire à l'autre, aussi les collectivités verront-elles plusieurs défis se profiler au cours des années à venir. Le premier sera celui de l'harmonisation des moyens de protection. En tirant parti de l'expérience accumulée au cours de la réalisation des documents précités, il appartiendra, avec l'accompagnement de l'AUD, d'élever à un niveau similaire la connaissance des patrimoines sur l'ensemble des territoires et d'aboutir à une préservation globalisée et plus aboutie.

Par ailleurs, l'enjeu de la qualité des paysages implique de s'interroger sur l'évolution du patrimoine bâti, notamment d'un point de vue énergétique, et sur l'insertion des nouvelles constructions au sein du tissu urbain existant. Ces défis nécessitent, au-delà des mesures réglementaires, un accompagnement des pétitionnaires et des outils spécifiques de pédagogie et de sensibilisation que l'AUD contribuera dans les prochaines années à mettre en place.



RECENSEMENT DU PATRIMOINE

Au total, plus de **2000 sites** ont été relevés sur l'ensemble du périmètre du Pôle territorial de Longuenesse (hors site inscrit de Saint-Omer).



1202

Éléments d'architecture
**DOMESTIQUE ET
D'URBANISME**

68



Éléments d'architecture
CIVILE ET SCOLAIRE

379



Éléments d'architecture
AGRICOLLES

82



Sites d'architecture
INDUSTRIELLE

17



Sites en patrimoine
MILITAIRE

61



Sites
MÉMORIELS ET COMMÉMORATIFS

48



Sites d'architecture en
GÉNIE CIVIL

128



Sites en patrimoine
RELIGIEUX

1



Site d'architecture
HOSPITALIÈRE



125

Sites en patrimoine
ÉCONOMIQUE

3. LA MISE EN ŒUVRE DES DOCUMENTS DE PLANIFICATION



Liaison Lumbres / Remilly-Wirquin prochainement aménagée en voie verte

Les documents de planification (SCOT, PLUi, PCAET) élaborés sur le territoire de l'Agence recouvrent des enjeux communs tels que la gouvernance, l'implication citoyenne, la stratégie foncière, la reconquête de la biodiversité, la prévention des risques naturels, la mobilité, la production de logement social, le renouvellement urbain et le développement économique, le tout avec comme fil conducteur la lutte contre le changement climatique et l'adaptation des territoires à ses effets.

Si l'année 2019 aura été celle de la finalisation des documents de planification, elle aura également été marquée par le lancement de démarches favorisant leur mise en œuvre, y compris de façon anticipée.

A ce titre, peuvent être cités les actions de mobilité sur la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL), la réalisation d'une étude pré-opérationnelle sur la zone d'extension urbaine de Clarques, commune déléguée de Saint-Augustin et le lancement des investigations pour la future zone artisanale de Wallon-Cappel.

Les actions de mobilité sur la Communauté de Communes du Pays de Lumbres

Face à la forte dépendance des habitants à la voiture individuelle, la CCPL s'est engagée depuis plusieurs années dans le cadre des actions du Pays de Saint-Omer et de la démarche Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) en faveur du développement d'une mobilité plus sobre en énergie (covoiturage, déploiement de bornes pour véhicules électriques et expérimentation d'un partage de véhicule électrique sur 2 communes). Pour définir et mettre en œuvre ces démarches, la CCPL a été accompagnée par l'AUD.

Forte de ces premières expériences, la CCPL a poursuivi son engagement au travers des démarches suivantes. Ainsi, au regard des ateliers de concertation menés avec les habitants dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), un axe du Projet d'Aménagement et de Développement Durables a été dédié à la mise en place d'une mobilité sobre, solidaire et efficace. Avec l'appui de l'AUD, la CCPL a ainsi défini une stratégie globale de mobilité et l'a traduite au sein des pièces opposables du PLUi (Orientation d'aménagement et de programmation mobilité douce, principes d'urbanisation, hiérarchisation des hameaux).

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), arrêté le 30 octobre 2019, se situe en continuité directe avec cette stratégie qu'elle décline de façon opérationnelle via 7 actions répondant à trois objectifs prioritaires qui visent à favoriser :

- Les modes doux pour les déplacements de courte distance,
- La mobilité collective et collaborative (covoiturage, autopartage, hubs de mobilité),
- Les véhicules moins émetteurs de gaz à effet de serre,
- Le changement de comportements et l'implication citoyenne via la création d'un comité des usagers.

Afin de mettre en œuvre l'OAP mobilité douce élaborée avec l'AUD, la CCPL a validé un programme d'investissement pluriannuel de 200 000 € par an dès 2019 pour les liaisons principales, complété par un fonds de concours de 100 000 € par an pour les liaisons à l'intérieur des bassins de vie. Un premier tronçon a été engagé en 2019 entre Remilly-Wirquin et Lumbres en lien avec les différents appels à projets issus du Plan Vélo national. Les travaux sont prévus à partir du printemps 2020.

En complément des liaisons prévues au sein de l'OAP mobilité douce, la CCPL prévoit des actions d'animation et de sensibilisation (défis familles, animations en temps scolaire).

Par ailleurs, la CCPL a été retenue, avec l'appui de l'AUD, à l'Appel à Manifestation d'Intérêt France Mobilités « Territoires d'Expérimentation de Nouvelles Mobilités Durables » (TENMOD) pour créer un réseau de stations de mobilité et de services. Il s'agit d'étendre l'expérimentation d'autopartage à d'autres communes en y ajoutant un service vélo et la mise en relation avec des conducteurs bénévoles pour des passagers en incapacité de conduire, permettant de développer ainsi une offre solidaire de mobilité.

Toujours dans l'objectif de développer la mobilité collaborative, la CCPL a signé en décembre 2019 avec l'Etat, une Charte de mobilisation pour le covoiturage et créée actuellement une communauté « Pays de Lumbres » sur la plateforme régionale de mise en relation des covoitureurs PASS PASS Covoiturage.



Etude pré-opérationnelle de la zone artisanale de Wallon-Cappel

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI-H de la CCFI, la création d'une zone artisanale a été fléchée sur la commune de Wallon-Cappel. D'une superficie de 4,6 ha, cette zone s'inscrit dans la stratégie de développement économique de la collectivité.

La CCFI a de ce fait sollicité l'AUD pour réaliser une étude pré-opérationnelle ayant pour objectif de définir un scénario équilibré d'aménagement conciliant attractivité économique de la zone auprès des entreprises et respect du cadre de vie de la commune.

Les premiers travaux engagés fin 2019 ont mis en avant deux questionnements majeurs conditionnant largement la nature du projet et permettant d'envisager plusieurs scénarios opérationnels.

D'une part, la localisation de la future zone artisanale en cœur de village, au contact des secteurs résidentiels, pose naturellement la question de son intégration au sein de son environnement immédiat. Le curseur des choix d'aménagement peut ainsi être envisagé entre deux parti-pris antagonistes :

- Assumer une ouverture de la zone artisanale sur le reste du village en aménageant au travers de la zone un morceau de village, pleinement greffé au reste du tissu urbain et participant entièrement à son fonctionnement (gestion des circulations, organisation des espaces, ...)
- Assumer la création d'un espace économique indépendant par l'isolement de la zone artisanale par rapport au reste du tissu urbain.

D'autre part, il apparaît que le parti d'aménagement sera très dépendant des choix de management et de fonctionnement de la zone. La définition du projet urbain doit en effet anticiper les conséquences en terme de gestion. Afin de déterminer le niveau d'ambition, l'étude s'appuie également sur deux hypothèses antagonistes :

- Développer un lotissement d'entreprises : découpage parcellaire classique, services mutualisés réduits, organisation et gestion des équipements assurés par chaque entreprise.
 - Développer une communauté d'entreprises : services et équipements partagés entre les entreprises.
- Les curseurs fixés sur ces différents champs permettront, courant 2020, de préciser les scénarios d'aménagement en s'intéressant aux trois dimensions suivantes :

- Attractivité de la zone (quelle typologie d'entreprises retenir ?),
- Gestion de la zone par la collectivité et les entreprises,
- Cadre de vie (fonctionnement du village, gestion des espaces de transition avec les habitations alentours).

L'analyse croisée de ces différentes dimensions permettra in fine à la communauté de communes de retenir le scénario d'aménagement le plus équilibré répondant à sa stratégie de développement économique.

Wallon-Cappel - site de développement de la zone artisanale





Etude pré-opérationnelle sur la zone d'extension urbaine de Saint-Augustin, commune déléguée de Clarques

En 2019, la commune de Saint-Augustin a sollicité l'Agence d'Urbanisme pour mener une étude d'aménagement sur un secteur de développement à Clarques faisant l'objet d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) dans le Plan Local d'Urbanisme. L'objectif était de réinterroger, faire évoluer et préciser de manière opérationnelle les grands principes dégagés dans le document d'urbanisme.

Le travail s'est appuyé sur une équipe pluridisciplinaire. Le premier temps a permis de définir les grands enjeux d'aménagements issus du diagnostic croisé (paysage, environnement, patrimoine, mobilité, habitat, démographie...) et d'élaborer différents scénarii. Un travail de concertation s'est ensuite organisé avec les élus au travers d'un atelier de co-construction. Une maquette du site a été réalisée afin de favoriser la compréhension en 3D de diverses composantes notamment la topographie, le paysage, les vues et la densité.

Suite aux échanges, la commune a validé plusieurs principes qui ont été intégrés dans la proposition finale :

- la programmation et la taille des parcelles en lots libre et en locatif privé,
- la voie de desserte constituant un véritable espace public mêlant zones de stationnement mais aussi espaces de jeux et espaces verts,
- la typologie de l'habitat : logements adaptés aux personnes âgées et jeunes familles,
- le maintien d'un espace vert paysager.

Atelier de travail - étude pré-opérationnelle Clarques



Sur cette base, un coût estimatif de travaux a été évalué, la commune, propriétaire du site, souhaitant réaliser elle-même les aménagements de viabilisation.

Les collectivités territoriales : acteurs incontournables de la transition écologique

L'objectif de neutralité carbone en 2050 est inscrit dans la loi française depuis novembre 2019¹. L'enjeu est d'atteindre un état d'équilibre entre la quantité de gaz à effet de serre d'origine humaine émise dans l'atmosphère et la quantité de gaz à effet de serre d'origine humaine retirée de cette même atmosphère. Les enjeux environnementaux sont désormais incontournables et font partie d'un cadre national ambitieux, guidé depuis 2015 par la Stratégie Nationale Bas Carbone.

Les documents de planification (PCAET, SCOT, PLUi) élaborés et finalisés constituent des leviers forts pour articuler les ambitions nationales à l'échelle locale. En 2020, le passage à l'opérationnel sur les territoires - à travers la mise en œuvre de ces documents - doit permettre d'avancer rapidement sur des enjeux prioritaires : faire des collectivités des acteurs exemplaires en termes de réduction des consommations d'énergie et de gestion économe des ressources, évoluer vers un modèle agricole durable, réduire drastiquement l'usage de la voiture individuelle, massifier les rénovations thermiques du patrimoine bâti, impliquer les acteurs économiques (notamment l'industrie) et la population dans la transition écologique.

« Rappelons qu'environ 70% de l'empreinte carbone des ménages français provient des secteurs du transport, du logement et de l'alimentation. Or, ce sont des domaines où les collectivités locales ont des prérogatives clés. »² Les communes et les intercommunalités sont sans conteste des acteurs incontournables de la transition écologique.



Atelier destination TEPOS avec la CCPL

¹ Loi n°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat.

² Municipales 2020 : la transition au cœur du scrutin, Véronique Andrieux, Directrice Générale, WWF France

Prospective

Mobilité 2040



Passerelle piétonne - Saint-Omer

Comment nous déplacerons-nous en 2040 ?
Cette question est au cœur des préoccupations des collectivités
et d'importantes études prospectives sont menées à l'échelle
nationale sur ces sujets. Si en France, pendant longtemps,
les enjeux relatifs à la mobilité se sont polarisés sur l'essor de
l'automobile et le développement du réseau ferroviaire à grande
vitesse, le questionnement s'est largement renouvelé compte tenu
des innovations en cours en matière de services.

L'émergence aussi rapide que spectaculaire du covoiturage, l'essor des véhicules partagés, l'arrivée des véhicules de tourisme avec chauffeur (VTC), ou l'apparition fulgurante des trottinettes électriques dans l'espace public, ont modifié en profondeur les pratiques de déplacement sur certains territoires. Le numérique soutient largement ces transformations. Commander un billet de train via son téléphone portable est devenu un geste banal. La nécessité même de se déplacer peut aussi être remise en cause par la croissance du E-commerce, la dématérialisation des actes administratifs, le télétravail ou la télémedecine. En quelques années, les évolutions techniques et sociétales ont sensiblement modifié la mobilité. Ce processus particulièrement rapide semble loin d'être achevé. La Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et l'AUD ont donc choisi d'en faire le thème central du séminaire des directeurs d'Agences accueilli à Saint-Omer en juillet 2019. Elles ont ainsi proposé aux participants des ateliers prospectifs sur la mobilité de demain.

Les travaux associant directeurs d'Agences, experts du sujet et élus du territoire ont permis d'esquisser de grandes tendances dans la manière de concevoir les déplacements en 2040.

Les scénarios proposés imaginent que la fiabilité des transports, notamment collectifs, sera fortement accrue. La lecture croisée des différents récits montre davantage une recherche d'efficacité plutôt qu'une accélération des vitesses. En 2040, ce qui compte c'est d'arriver à l'heure. La multimodalité est largement fluidifiée. Les usagers peuvent facilement choisir et passer du train au vélo, de la voiture autonome à la navette collective. Les temps d'attente sont minimisés. L'aménagement de hubs de mobilité où converge l'ensemble de l'offre s'accélère. L'application sur smartphone est au cœur de la gestion des trajets. Une plateforme unique permet de gérer, réserver et payer l'ensemble des services de transport.

Les projections présentent aussi une vision plus humanisée de la mobilité. Les points de vue convergent sur un développement généralisé de véhicules autonomes (voitures, navettes, pousse-pousse, ...) et du recours aux drones pour les livraisons. Pour autant, l'humain n'est pas exclu des transports. De nouveaux services apparaissent. Les participants ont ainsi évoqué l'embauche d'agents de convivialité. Ils assurent dans les transports publics des missions d'accueil, de renseignement et de cohésion sociale dans un monde marqué par la recrudescence des populations du 4ème âge. Les transports deviennent des lieux de rencontres et d'échanges. Les véhicules ne se conduisent plus. Entre amis ou en famille, le trajet est donc un moment de discussion et de partage.

Dans la mobilité 2040, le déplacement n'est pas un temps perdu. Dans les trains, des wagons sont spécialement aménagés pour les travailleurs nomades qui n'ont pas une minute à perdre. D'autres sont réservés aux voyageurs désireux de se détendre ou de se reposer. Le confort est nettement amélioré et des formules « sur mesure » permettent de répondre aux attentes de chacun. Les services à destination des voyageurs s'accroissent. Dans les hubs de mobilité, des conciergeries sont mises à disposition, des parapluies sont prêtés, les agents de convivialité orientent.

En 2040, la mobilité n'en est pas moins active. Face aux enjeux de santé public et aux impératifs environnementaux, les politiques en faveur de la marche et du vélo se sont poursuivies de manière dynamique. Les piétons circulent avec aisance dans des centres-villes apaisés. Le vélo se pratique de façon sécurisée sur l'ensemble du territoire.

Enfin les usagers ne seront plus nécessairement propriétaires de leurs véhicules. Dans la société de demain la multimodalité est la règle. Les vélos ou les voitures se partagent donc en fonction des besoins.



Sur de nombreux aspects, cette approche s'avère concordante avec les propositions du débat public sur les mobilités mené en 2015 par l'AUD. Les habitants y ont évoqué, pêle-mêle, une meilleure coordination des services, l'amélioration du confort des lieux d'attente, le renforcement de l'équipement des transports en commun, la mise en relation des covoitureurs et le développement de solutions innovantes pour des déplacements de courtes distances. Ils ont également beaucoup insisté sur la sécurisation des liaisons cyclables et l'aménagement de déambulations piétonnes agréables particulièrement en centre-ville.

Loin d'être utopiques, les visions qui se dessinent de la mobilité 2040, sont progressivement mises en œuvre sur le territoire. Avec l'appui technique de l'AUD d'ambitueuses politiques publiques sont engagées par les collectivités. Le projet de territoire de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure mise, ainsi, sur la valorisation de la dorsale ferroviaire et le développement des pôles gares et haltes. Le Pays de Lumbres expérimente l'autopartage et s'est doté d'une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) fixant les grandes liaisons cyclables à aménager. L'Agglomération a, quant à elle, revu sensiblement l'organisation de ses transports à la demande et engage des travaux sur la mobilité en milieu rural.

Ces orientations se concrétisent opérationnellement par de nombreuses actions. L'ouverture de la Station, «espace d'innovation et de créativité avec une gare dedans», préfigure emblématiquement le développement des nouveaux usages et une approche renouvelée des fonctions des lieux de mobilité. La mutualisation au sein d'un espace dédié de la billetterie de la SNCF et du réseau de transport de l'Agglomération illustre également la volonté d'une meilleure coordination des gestionnaires de services.

Plus largement, la « réinvention » des gares est clairement engagée sur le territoire. Dans le cadre du programme européen Transmobil, des études sont en cours afin de les conforter dans leur rôle de hubs de mobilité. A titre d'illustration, l'Agence et la Communauté de Communes de Flandre Intérieure ont récemment animé une démarche de concertation avec les habitants de Nieppe sur l'aménagement du site de la gare et le devenir du bâtiment.

Par ailleurs, capitalisant sur l'expertise mobilisée depuis plusieurs années pour l'accompagnement du programme « Aire Ville Cyclable », l'Agence a poursuivi l'appui aux collectivités sur l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies vélos et vélo-routes voies-vertes. Elle a ainsi contribué à la déclinaison opérationnelle de l'OAP mobilité du Pays de Lumbres saisissant les opportunités de financements nationaux. Elle a aussi accompagné la CCFI dans l'appel à projet de l'ADEME pour l'élaboration d'un plan vélo et participe au suivi des études engagées.

L'amélioration du confort du piéton par une meilleure cohabitation des différents modes est également traitée sur de nombreux cœurs de ville. A Saint-Omer, ces ambitions ont largement guidé le réaménagement des 3 places et la généralisation des zones 30. Des réflexions similaires sont engagées avec les communes sur Steenvoorde et Cassel notamment. Les études menées intègrent une analyse temporelle permettant de moduler les espaces en fonction des besoins le jour ou le soir, la semaine ou le week-end, l'été ou l'hiver.

Les collectivités du Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure anticipent donc, avec l'appui de l'AUD, les visions projetées à 2040. Leurs actions croisent simultanément des objectifs de performance environnementale dans la gestion des déplacements, de confort des usagers et d'inclusion sociale en soutenant l'accès de tous à la mobilité.



Le jeu comme outil de projection à 2040.

Dans un renouvellement constant de ses méthodes d'animation, l'AUD s'appuie sur le jeu comme outil de médiation pour l'analyse prospective. Afin de définir quelle sera la mobilité en 2040, elle a proposé aux directeurs d'agences puis aux élus et partenaires du Syndicat Mixte Flandre et Lys d'incarner différents personnages afin d'envisager leurs futures pratiques de déplacement. Comment un collégien ira à la piscine ? Quels transports utilisera une cheffe d'entreprise pour se rendre à Paris ? Quels seront les services de livraison en centre-ville ? ... Les groupes de participants sont confrontés à des cas de figure contrastés, tant sur les motifs de déplacement que sur les profils des usagers et leurs origines géographiques. Cette méthode permet, au-delà des débats d'experts, de recueillir à partir des pratiques et sensibilités de chacun la vision des usagers sur l'évolution de la mobilité.

Mobilité 2040 :

la vision des élus et partenaires du Syndicat Mixte Flandre et Lys

« En novembre 2019, l'AUD a accompagné le Syndicat Mixte Flandre et Lys dans l'animation d'un forum du SCOT consacré à la mobilité. Après la présentation de chiffres clés sous forme de quizz interactif et des stratégies développées par les collectivités, le jeu de rôle sur les Mobilités en 2040 a été proposé aux participants. Les récits imaginés ont plusieurs points communs avec ceux élaborés par les directeurs d'Agences : application numérique personnalisée avec l'offre complète, véhicules de plus en plus partagés, rôle majeur du ferroviaire, motorisations alternatives, etc. Dans la conception des acteurs locaux sur la mobilité 2040, le vélo est par ailleurs très présent. Ils insistent notamment sur les aménagements à réaliser afin de soutenir cette ambition. Les caractéristiques du territoire ont également amené des propositions plus spécifiques telles que des « avions-taxis solaires » (aérodrome de Merville) et des navettes fluviales régulières (La Lys). »



Les gares, enjeux majeurs de la mobilité 2040

Les récits prospectifs placent régulièrement le train comme élément essentiel de la mobilité de demain. Ce mode de transport développé au début du XIX^{ème} siècle semble donc encore d'une grande modernité et un enjeu d'avenir constamment renouvelé. Dans les visions proposées, la gare demeure un espace de projet majeur qui polarise l'essentiel des transports et de nombreux services.

Les collectivités ont largement pris la mesure de ces défis. Les gares et hubs constituent ainsi un pan essentiel du programme d'activités de l'AUD. Il s'appuie d'une part sur l'analyse de l'offre et de la fréquentation des gares et haltes ferroviaires. L'exercice 2019 a ainsi été marqué par la production d'un observatoire détaillant le niveau de service, l'aire de rayonnement et le profil des usagers de chaque gare. Il a été complété par une analyse fine de l'évolution de l'offre suite à la nouvelle grille horaire TER mise en œuvre en Décembre 2019. L'AUD accompagne, par ailleurs, les projets de développement des quartiers de gares et hubs ferroviaires à l'instar des études engagées autour de la Station à Saint-Omer, de la préparation et du suivi du concours d'architecte sur le pôle gare d'Hazebrouck, et de la valorisation des gares et haltes de Nieppe, Bailleul, Arnèke, Cassel-Bavinchove et Watten-Eperlecques.

Compte tenu de ces enjeux? le séminaire des directeurs d'AgenceS organisé à Saint-Omer a consacré un atelier complet sur la question des gares avec pour objectif le renforcement du partenariat entre les Agences d'Urbanisme et la SNCF / Gares et Connexions.

Prospective

EAU(X) PRODUCTIVE(S)



Photo officielle 15ème concours European

Situé à l'interface entre le bassin de l'Artois, crayeux et perméable, et la plaine de Flandre, argileuse et imperméable, le périmètre de l'AUD est incontestablement un territoire d'Eau. Son aménagement et son développement ont été indissociables de la présence et de la valorisation de cette ressource.

Qu'elle soit visible ou souterraine, l'eau est partout, façonnant des ambiances et paysages multiples au sein d'espaces innervés de fleuves, rivières, becs et watergangs. L'eau a sensiblement orienté l'histoire urbaine et les caractéristiques économiques du Pays de Saint-Omer Flandre Intérieure. La présence et la localisation des activités verrières, papetières, brassicoles ou agroalimentaires constituent des témoins marquants de la relation intime qu'entretiennent le territoire et la ressource. Ce rapport millénaire n'en demeure pas moins contemporain. Dans un contexte avéré de changement climatique, les défis sont nombreux. Ils portent à la fois sur l'accessibilité et la disponibilité des ressources, la maîtrise des consommations, la gestion des périodes de crues ou de stress hydrique, la promotion de nouveaux modes de déplacement et la réponse à des attentes sociales croissantes. Bien vital, l'eau est à la fois levier de développement économique, vecteur de risque, enjeu environnemental majeur et support d'activités ludiques. Sa prise en compte dans les politiques d'aménagement est par conséquent aussi complexe que nécessaire.

Face à ces questions multiples, l'AUD a engagé une série de travaux en vue d'une meilleure intégration de l'eau dans la définition des projets urbains et la conception des politiques publiques.

Elle a notamment saisi l'opportunité qu'offrait le 15^{ème} concours Europan pour questionner la vision de la ville humide du 21^{ème} siècle. Des équipes de jeunes architectes, urbanistes et paysagistes ont été interrogées sur l'eau productive comme projet de territoire fédérateur sur le pôle urbain de Saint-Omer. Elles devaient décliner leur approche sur un chapelet de sites allant du VVF de Salperwick au centre-ville d'Arques en passant par les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les équipes primées se sont distinguées par une approche transcendant les périmètres établis. Elles offrent une vision de très long terme de l'évolution possible du territoire et replacent l'eau comme vecteur de cohésion sociale.

Leurs projets ont particulièrement interrogé le rapport au littoral face au changement climatique. Ils cherchent à révéler les paysages de l'Eau comme marqueur de la qualité de vie et du sentiment d'appartenance à un milieu. Ils proposent unanimement de mieux réinscrire le développement urbain dans un contexte géographique parfois oublié et de retravailler finement les transitions entre ville et marais. Ces visions croisées fournissent des guides et méthodes précieux pour un développement territorial en symbiose avec ses ressources. Le travail avec les équipes lauréates pourra se poursuivre pour renforcer l'accompagnement du territoire.

Parallèlement, l'AUD a amorcé une réflexion sur la valorisation du canal et des voies d'eau dans un contexte régional marqué par l'arrivée prochaine de Seine Nord Europe. A l'échelle du Pôle Métropolitain Audomarois, cette démarche a pour objectifs d'offrir une vision partagée de la place des cours d'eau dans l'aménagement global du territoire et de mettre en synergie les nombreux sites de projets identifiés. L'année 2019 a été marquée par un exercice de prospective territoriale établissant 4 scénarios. Une première approche intitulée « Plan Canal » imagine qu'en 2040, les voies d'eau sont devenues les principaux axes de développement économique. Le canal de Neufossé reçoit l'émergence de plateformes fluvio-industrielles, et des hôtels artisanaux dotés de microcentrales hydroélectriques sont aménagés le long des cours d'eau. Des bateaux autonomes à fond plat assureront le transport de marchandises dans le marais et sur l'ensemble des rivières. Une deuxième hypothèse, le « Plan Bleu » développe une vision sur le cadre de vie. Pour répondre aux attentes sociales grandissantes, les voies d'eau sont aménagées en espace de respiration et de détente. Progressivement, le canal de Neufossé devient un vaste parc d'agglomération support d'activités ludiques et d'animations culturelles. Les vélo-routes sont largement développées. Elles permettent de relier des espaces de nature sur l'ensemble du territoire. Les habitants rêvent d'habiter sur l'eau. Les « péniches logement » sont prisées et les touristes plébiscitent les éco-résidences le long des rivières.



Un « Plan Nautique » soutient, quant à lui, une mise en œuvre concertée du développement des sports aquatiques et de rivières. Grâce à la complémentarité des activités proposées sur l'Aa, la Hem, la Lys et le Canal, le Pays de Saint-Omer s'impose à l'échelle nationale comme une destination de référence des sports de nature. Il accueille de nombreuses compétitions d'envergure soutenant une économie touristique parfaitement complémentaire des activités balnéaires et métropolitaines développées sur les territoires voisins. Enfin un « Plan Fluvestre » envisage par une approche sensible, une mise en scène des ambiances contrastées de chaque cours d'eau. Le Canal est conforté dans sa fonction productive autour des ports d'Arques, Blaringhem et d'Aire-sur-la-Lys. Les activités sportives sont renforcées le long de l'Aa. La Lys festive accueille de nouveaux événements. Des chasses aux trésors et hébergements insolites se développent sur la Hem mystérieuse, tandis que des espaces de respiration et de créativité sont aménagés dans le marais en lien avec la Station.

La définition de ces quatre plans vise à présenter le champ des possibles des fonctions et activités dont les cours d'eau peuvent être le support. Ils invitent à ouvrir un dialogue territorial sur la mise en œuvre de politiques partagées et d'actions concertées entre collectivités.

Les questions relatives à l'eau transcendent les frontières et ont aussi naturellement été identifiées parmi les thématiques majeures de la coopération entre le Pays de Saint-Omer, la Flandre Intérieure et la Flandre Occidentale belge. L'ambition portée par les partenaires est d'établir sur le long terme un système d'eau robuste intégrant une optimisation des consommations, la réutilisation accrue des eaux usées et une minimisation des besoins de pompage pour l'évacuation des eaux à la mer lors des épisodes de crues. L'objectif est également de garantir une plus grande sécurisation des approvisionnements, pour répondre aux besoins en eau notamment en période de stress hydrique. Les premières réflexions portées sur le sujet mobilisent un cadre technique partenarial large associant de part et d'autres de la frontière : collectivités, commissions locales de l'Eau, syndicats mixtes, Agence de l'Eau et acteurs économiques.

Un recensement des études prospectives engagées ou envisagées par les différents partenaires a ainsi été mené afin d'identifier précisément les analyses complémentaires à engager pour favoriser un système transnational d'eau robuste. Parallèlement, des actions concrètes ont été amorcées autour de pratiques innovantes permettant de réduire les consommations d'eau au sein des bâtiments publics. Cette coopération devrait également aboutir à la relance du séminaire Aquapris dans une envergure transfrontalière.

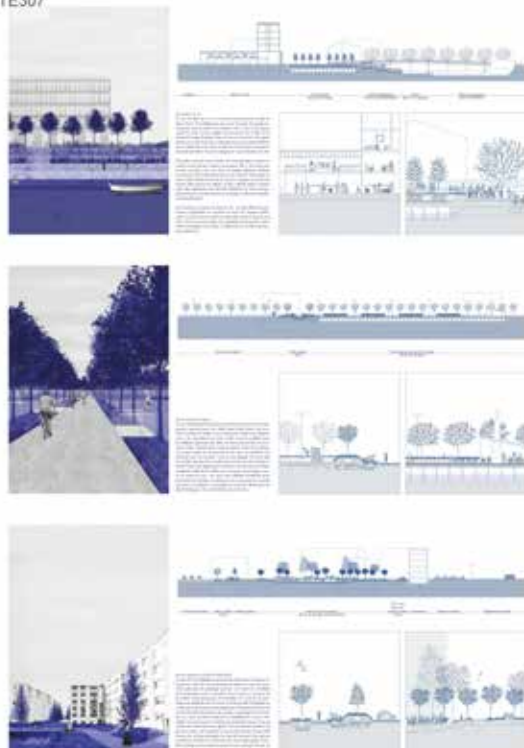
Dans un territoire né de la présence et de la maîtrise de l'Eau, la lecture croisée de ces différentes démarches illustre à quel point la gestion de cette ressource précieuse continue d'être structurante pour le développement local et le bien-être des habitants. Le rapport entre le territoire et l'eau fait l'objet d'un questionnement sans cesse renouvelé, intégrant transversalement des enjeux d'inclusion sociale, de réciprocité territoriale, d'innovation économique et de performance environnementale. Il constitue donc naturellement une thématique majeure pour l'AUD et l'ensemble de ses membres.



L'ouverture à l'international autour de l'eau

Depuis 2016, l'AUD assure, au travers du « fonds eau », l'animation de la politique de coopération internationale de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer. Il s'agit de la contribution du territoire à ce qui constitue l'un des grands défis planétaires du 21ème siècle : l'accès des populations à l'eau et la préservation des ressources dans un contexte de transition écologique. En mobilisant 1€ par an et par habitant, la CAPSO a permis d'améliorer les conditions d'accès à l'eau et d'assainissement de 70.000 personnes dans 21 pays. Le dispositif intègre un volet de sensibilisation des habitants du territoire sur ces questions stratégiques. Les actions menées s'adressent particulièrement aux jeunes en leur proposant des expériences de mobilité internationale, précieuses dans un monde de plus en plus globalisé.

TE307



EUROPAN : 3 équipes primées

Suite à l'analyse croisée du territoire et du jury national d'experts, 3 équipes ont été primées.

Iris CHERVET, architecte-urbaniste à Paris est lauréate pour sa proposition de Parcs Hydro-productifs. Le projet offre une vision de long terme de l'évolution du territoire et de l'adaptation au changement climatique. L'analyse transcende les limites administratives et s'appuie sur un périmètre large réinterrogeant le rapport au littoral. Il intègre le rôle d'interface du territoire entre plaine Flamande et Artois en proposant deux « parcs hydro-productifs » supports d'activités économiques, logistiques, culturelles et de loisirs.

- Le parc argileux le long du canal de Neufossé à l'interface avec le Marais

- Le parc de la craie le long des boulevards reliant Saint-Martin les Tatinghem à Arques.

Clément RINGOT et Maxime BEEL, architectes à Bruxelles. Leur proposition « social infrastructures » se concentre sur le secteur allant de la maison du Marais au quartier politique de la ville. Elle donne la vision d'un parc urbain équipé et une nouvelle connexion entre la ville et le marais. Elle cherche à révéler la présence de l'eau dans ces secteurs. L'eau productive est appréhendée comme facteur de cohésion sociale et territoriale.

Mathieu LABELLE et Ségolène MERLIN RAYNAUD, paysagiste et architecte à Toulouse. Leur projet « 9 lieux jusqu'à la mer » allie 3 dimensions : la marche, l'eau et le paysage. Il emprunte un parcours valorisant les paysages de l'eau. L'équipe révèle la qualité et la finesse de ses espaces et propose d'en faire un support essentiel de développement.



Le fonds Eau 2016-2019

- 52 projets
- 21 pays concernés
- 70.000 bénéficiaires
- 140 jeunes audomarois partis à l'étranger



Territoires de projets

Dossier

GRAND DÉBAT NATIONAL

Au premier trimestre 2019, l'AUD a coordonné et animé la déclinaison locale du Grand Débat National engagé par le Gouvernement fin 2018.



Photos prises à Febvin Palfart, Ecques, Tilques, Arques © VDN

Forte d'une expérience en démarches de concertation depuis plusieurs années (débat publics, planification...), l'Agence a été sollicitée par les élus du Pays de Saint-Omer pour un accompagnement dans cette démarche, à différents degrés d'intervention :

- L'organisation des réunions d'initiative locale sur la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer, dont la méthodologie est détaillée ci-après ;
- Un appui pour animer des réunions organisées par un bureau d'études sur la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Après échanges sur cette demande en conseil d'administration, différents dispositifs de concertation ont été déployés au niveau national dont la réunion d'initiative locale qui proposait un temps d'échange permettant aux citoyens de s'exprimer et de faire remonter leurs solutions sur les quatre thèmes proposés. Un guide national fournissait des principes de débat et de restitution, laissant les acteurs adapter l'animation développée. Sur la CAPSO, afin de favoriser un maximum de participation, les élus ont décidé la tenue de 6 réunions dont 2 sur le pôle urbain, 2 dans la couronne périurbaine et 2 en milieu rural. L'AUD a alors élaboré deux méthodes d'animation pour un forum de lancement abordant tous les thèmes et cinq ateliers-débat se déroulant en sous-groupes traitant chacun de 2 thématiques. Chaque atelier s'est déroulé selon le schéma suivant :

- Un temps d'introduction détaillant les règles du débat tirées de la charte nationale, rappelant les thématiques abordées et précisant les modalités de restitution ;
- Des débats en petits groupes sur une thématique, articulés autour du partage de constats sous forme d'expériences vécues individuellement, et l'élaboration de propositions de manière collective ;
- Un temps de restitution à l'ensemble des participants des propositions construites par chaque groupe.

La liberté était également laissée de formuler des propositions sur toutes les thématiques via une feuille d'expression individuelle.

Cette méthode a permis en moyenne la participation de 70 personnes sur chacune des thématiques. Si la participation plus importante des personnes âgées est à souligner, la forte médiatisation nationale de la démarche a permis à des publics peu habitués à la concertation de participer, souvent pour la première fois, à des débats locaux. Cette participation est liée notamment à une mobilisation de certains groupes de Gilets Jaunes ayant pris part à l'ensemble des ateliers, à la fois sur la CAPSO et la CCPL.

A l'issue de ces réunions et de la transmission des productions au Gouvernement, un forum de restitution local a été proposé afin de partager les propositions récurrentes.

Benoit POTTERIE,

Député de la 8^{ème} circonscription du Pas-de-Calais ayant participé à plusieurs débats animés par l'AUD sur la CAPSO ainsi qu'à la restitution locale auprès du grand public.

« Les « Grands débats » lancés par le Gouvernement à la suite du mouvement des Gilets Jaunes ont été un exercice démocratique inédit. Dès le début j'ai rencontré à plusieurs reprises les personnes qui se réclamaient « Gilets Jaunes » pour les écouter et faire remonter leurs inquiétudes au Gouvernement. J'ai donc naturellement souhaité participer à plusieurs des Grands Débats organisés sur le territoire de la CAPSO par l'Agence d'Urbanisme. Chacun a pu s'exprimer librement et l'intelligence collective a permis de dégager des solutions concrètes aux problèmes du quotidien. L'un des rôles du Député est de représenter les citoyens au sein du Parlement. Ces grands débats auront été inspirants, tant pour guider l'action du gouvernement que celle des députés dans leurs votes à l'Assemblée Nationale. »



Cette restitution a mis en avant que les propositions relevaient à la fois du niveau national mais également du niveau local. Parmi ces dernières, on retrouvait notamment la volonté de poursuivre la dynamique de concertation, ainsi que les attentes fortes en matière de transition écologique, et le consensus important sur cette thématique. Ces deux dimensions ont été mises en application rapidement dans le cadre de l'élaboration des Plans Climat Air Energie Territoriaux (PCAET).

Ainsi, sur la CAPSO, les propositions « transition écologique » du grand débat ont été croisées avec les résultats de l'enquête en ligne, et discutées lors d'une réunion de concertation avec des associations afin d'alimenter le plan d'actions.

Sur la CCPL, ce sont les habitants volontaires qui ont été associés lors de 3 réunions, dans la même perspective d'être force de proposition pour le plan d'actions. Afin de poursuivre la démarche d'intégration des habitants dans la construction et la mise en œuvre des politiques publiques, le PCAET de la CCPL a repris la proposition visant à mettre en place un budget participatif dans lequel des citoyens peuvent affecter une partie du budget de leur collectivité territoriale.



Bilan du Grand Débat sur la CCPL :

203 participants :

- 30 à Nielles Lès Bléquin
- 48 à Zudausques
- 47 à Lumbres
- 21 à Cléty
- 21 à Zudausques
- 36 à Lumbres

En terme de productions

259 propositions orales et 302 propositions écrites.



13 mars 2019 : Clôture des réunions d'initiative locale en Préfecture du Pas-de-Calais

Monsieur Fabien Sudry, préfet du Pas-de-Calais, a souhaité organiser un événement pour souligner la fin de la démarche de concertation et mettre en valeur 17 exemples d'engagements illustrant le Grand Débat National dans le département. 160 débats ont rassemblé près de 10 000 participants à cette échelle.

La méthode d'animation élaborée par l'agence pour mener les ateliers-débats sur le territoire de la CAPSO y a été reconnue dans la catégorie « ils ont organisé leur débat de façon exemplaire ». La rigueur et l'application concrète du guide méthodologique ont ainsi été soulignés. Le territoire a également été salué sur la participation importante des habitants du territoire, avec plus de 100 participants au forum de lancement organisé le 4 février 2019 à Saint-Omer.

1 forum de lancement



environ

150

PARTICIPANTS

5 ateliers - débats



280

PARTICIPANTS

LE GRAND DÉBAT NATIONAL

2 réunions de restitution
à destination des élus et
des habitants



405

propositions discutées
lors des ateliers-débats

122

propositions issues des
expressions libres individuelles



TRANSITION
ÉCOLOGIQUE

175

propositions

(64 après regroupements)



FISCALITÉ ET
DÉPENSES
PUBLIQUES

137

propositions

(48 après regroupements)



DÉMOCRATIE ET
CITOYENNETÉ

115

propositions

(51 après regroupements)



ORGANISATION
DE L'ÉTAT ET
DES SERVICES
PUBLICS

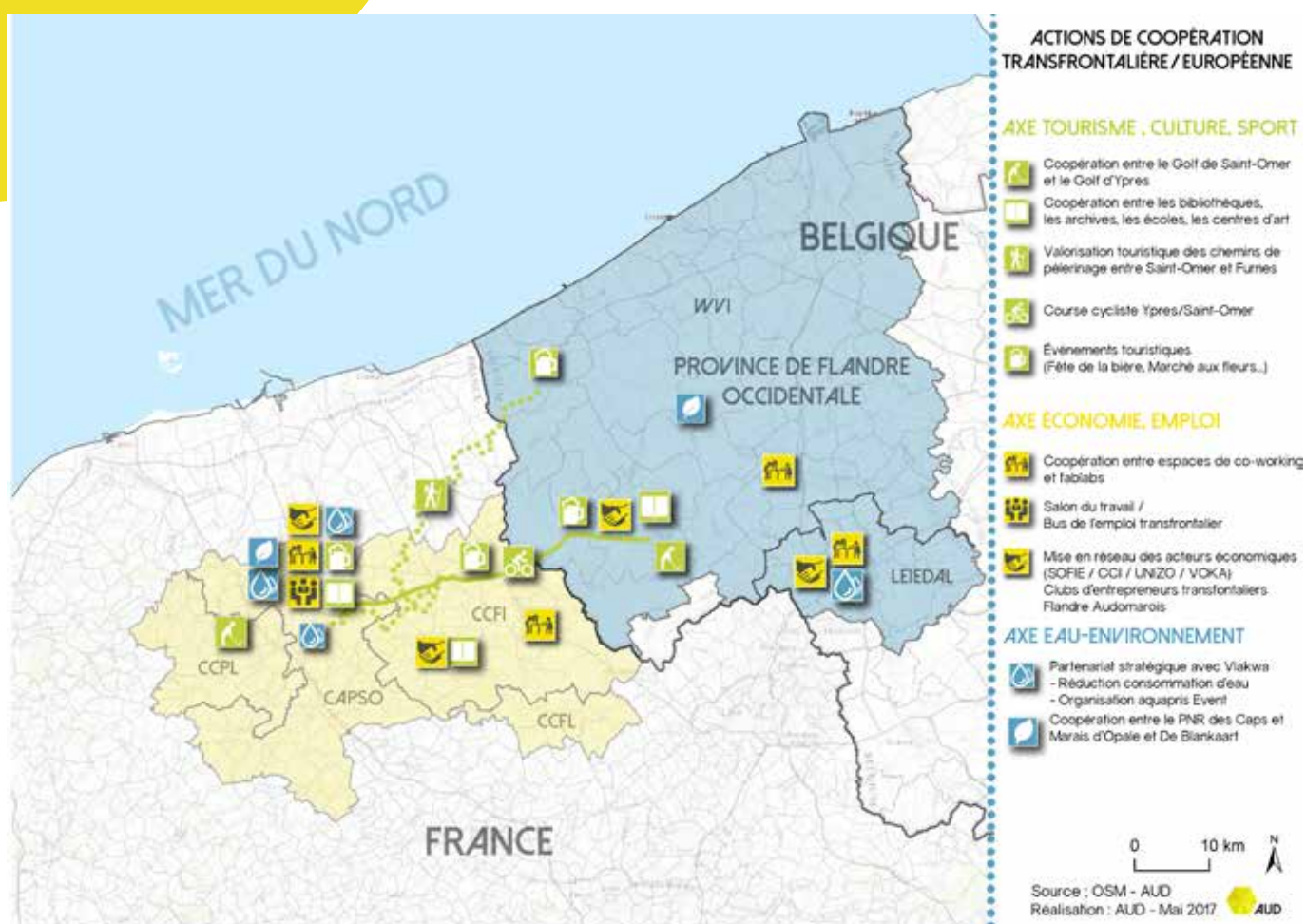
100

propositions

(30 après regroupements)

Dossier

La stratégie de coopération transfrontalière: Le plan d'actions



Dans la continuité du séminaire transfrontalier du 7 juin 2018, qui a notamment permis d'identifier les priorités communes entre les territoires transfrontaliers, l'AUD et les partenaires concernés ont élaboré au premier semestre 2019 un plan d'actions, qui guidera les initiatives de coopération pour les 3 à 5 ans à venir.



Séminaire du 7 juin 2018

12 actions concrètes faisant l'objet de fiches opérationnelles déclinent les 3 axes de la stratégie transfrontalière lancée en juillet 2015 : eau-environnement (1), économie-emploi-formation (2) et tourisme-culture-sport (3).

Le plan d'actions a été validé le 7 juin 2019 dans le cadre d'un comité de pilotage réunissant les élus et techniciens de la Flandre Occidentale, de la Flandre Intérieure et du Pays de Saint-Omer. Il s'intègre désormais pleinement dans les thématiques et enjeux territoriaux qui constituent le cadre de travail de l'AUD.

Conformément aux principes de départ, le plan d'actions mise aussi bien sur des projets produisant des résultats immédiats que sur des projets stratégiques à moyen-long termes.

Plusieurs actions qui ont porté leurs fruits ces dernières années sont poursuivies et amplifiées. Les initiatives en faveur de l'emploi par exemple, et notamment l'organisation régulière des bus de l'emploi transfrontalier dont les 4 premières éditions ont accueilli plus de 40 participants donnant lieu à une dizaine de recrutements. Le projet d'économies d'eau dans les bâtiments publics qui a été testé sur 4 sites pilotes de la CAPSO ayant permis des réductions de la consommation de l'ordre de 10 à 15% sera élargi à toutes les communes intéressées du territoire.

D'autres entrent dans une nouvelle dynamique, c'est le cas pour le développement d'un système d'eau robuste* à l'échelle transfrontalière. Les analyses pré-opérationnelles qui sont en cours sous la conduite du Pôle Métropolitain Audomarois, ont pour objet d'élaborer un cadre d'intervention spécifique, pour lequel des cofinancements européens seront sollicités dans la période de programmation européenne 2021-2027.

Enfin, plusieurs nouvelles actions, pour la plupart d'entre elles identifiées lors du séminaire précité, complètent le dispositif. Il s'agit par exemple de l'extension dans l'Audomarois du réseau cyclable points nœuds. Ce maillage basé sur des intersections numérotées, permettant de faire des boucles à sa convenance, existe depuis de nombreuses années en Belgique et depuis début 2019 en Flandre Intérieure. A partir de 2020 un calendrier commun de 4 événements touristiques-culturels phares sera également créé entre les territoires Pays de Saint-Omer, Flandre Intérieure, Hauts de Flandre et Flandre Occidentale. Ces deux projets s'adressent directement aux citoyens de la région transfrontalière. L'ensemble des 12 actions synthétisées ci-dessous par axe sera engagé en 2020.

* Cette conception de la gestion de l'eau à plus grande échelle s'éloigne d'une approche classique de résolution des problèmes quand ils se présentent, notamment l'évacuation de l'eau en urgence en cas de risques d'inondations et la mise en place de restrictions de consommation d'eau en période de sécheresse prolongée. Il permettra une disponibilité en eau plus importante et plus équilibrée tout au long de l'année, à travers des dispositifs d'économie et de réutilisation d'eau, de stockage, de rétention, d'infiltration et de transferts d'eau entre secteurs/territoires, créant des nouvelles opportunités pour le développement économique, l'environnement, l'agriculture, le tourisme et l'aménagement urbain.





Actions dans l'axe TOURISME-CULTURE-SPORT

Cet axe mise en particulier sur l'échange entre les citoyens. Les 3 premières actions favorisent la découverte et la rencontre transfrontalière : « le développement de réseaux cyclables points nœuds » dont l'extension dans l'audomarois est prévue à partir de 2021, « la valorisation touristique et culturelle des chemins de pèlerinage Saint-Jacques / Via Francigena » qui permet depuis 2015 l'organisation d'une randonnée transfrontalière annuelle, et « la création d'un calendrier commun des grands événements touristiques, culturels et sportifs » en 2020. Par ailleurs le plan d'action entend stimuler « la mise en réseau des acteurs touristiques et culturels ». L'organisation régulière d'éductours et de séminaires fera naître des nouvelles coopérations. Enfin, « la création d'un observatoire transfrontalier sur le tourisme » donnera une bonne visibilité réciproque sur les visiteurs venant de l'autre côté de la frontière et apportera des informations sur les leviers à activer pour stimuler des échanges de clientèles.





Actions dans l'axe EAU-ENVIRONNEMENT

Le renforcement des actions en cours présentées ci-avant, à savoir « le développement d'un système d'eau robuste » (1) et « la réalisation d'économies d'eau dans les bâtiments publics » (2), sera facilité à l'aide d'un évènement de mise en réseau de tous les acteurs de l'eau. Il s'agit de « la transformation d'Aquapris en rencontre (bi-)annuelle transfrontalière » (3), à partir de 2020. Elle permettra de faire connaître les projets innovants, de partager les bonnes pratiques et surtout d'identifier les nouveaux projets de coopération.



Actions dans l'axe ECONOMIE-EMPLOI-FORMATION

Le soutien à l'emploi transfrontalier reste un enjeu majeur de la coopération. Il contribue aux différentes initiatives qui sont menées côté français pour faire reculer le chômage et il offre des perspectives aux entreprises belges flamandes qui peinent à recruter. Les 2 actions qui portent spécifiquement sur cette ambition sont confirmées : « les bus de l'emploi transfrontalier » (4) et « le soutien aux initiatives pour favoriser l'emploi transfrontalier » (5). Cette dernière se concrétise notamment à travers la participation d'entreprises belges au Salon du travail du Pays de Saint-Omer.

Le plan d'actions doit également permettre de donner un nouvel élan au « développement du club d'entrepreneurs transfrontalier » (6). Ce club a pour objectif de stimuler la coopération entre les entreprises et de faciliter les investissements transfrontaliers.

Enfin, les échanges menés cette année, permettront dès 2020 « l'intégration d'un volet transfrontalier dans le cadre du Campus des métiers » (7). Il s'agit plus spécifiquement d'une coopération entre les centres de recherches, les écoles et les universités, au profit d'une amélioration de la compétitivité des entreprises grâce à l'intégration du numérique dans les outils de production.



Dossier

Ré-aménager

les coeurs de villes
et coeurs de bourgs



Face à la dilution généralisée des fonctions de centralités, par la périphérisation progressive des activités économiques, commerces et services, la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs s'est imposée comme un enjeu prioritaire des politiques d'aménagement du territoire. Les programmes nationaux comme Action Cœur de Ville et les appels à projets régionaux en faveur des centres-bourgs ou de la préservation du dernier commerce en milieu rural, convergent unanimement autour d'un objectif de revitalisation des centralités qu'elles soient urbaines ou villageoises. Dans ce domaine les enjeux sont multiples. Il s'agit autant de répondre à l'urgence environnementale en luttant contre l'artificialisation croissante des terres, que de préserver la cohésion sociale en maintenant le maillage qui a historiquement structuré le territoire français.

Le Pays de Saint-Omer et la Flandre Intérieure se sont largement engagés dans ces dispositifs aux ambitions concordantes avec les orientations des Schémas de Cohérence Territoriale et Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux. La ville de Saint-Omer a été retenue en 2018 au titre du programme Action Cœur de Ville et dispose depuis mai 2019 d'un périmètre d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). Cette ORT lui confère des outils juridiques et fiscaux supplémentaires en faveur du développement commercial et de la production de logements. 12 communes du périmètre de l'AUD ont, de surcroît, été retenues à l'appel à projet du Conseil régional pour la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs. (Arques, Aire-sur-la-Lys, Bailleul, Blaringhem, Cassel, Eperlecques, Fauquembergues, Hazebrouck, Lumbres, Nieppe, Steenwerck et Steenvoorde.) Elles bénéficieront d'un appui à la définition de leurs stratégies et de financements dédiés pour des opérations concourant à la redynamisation du commerce.

Au titre de son programme pluriannuel, l'AUD participe à cette dynamique en accompagnant les collectivités dans l'élaboration des documents de planification et réponses aux appels à projets et en réalisant des études de programmation et pré-opérationnelles. L'analyse croisée des stratégies déployées sur le périmètre de l'Agence laisse, ainsi, apparaître une grande diversité de projets. Néanmoins, plusieurs lignes de forces se dégagent.

La valorisation des opportunités offertes en renouvellement urbain est au centre des stratégies de redynamisation. L'objectif pour les collectivités est double. D'une part, il s'agit d'améliorer le cadre de vie par la résorption de friches dégradant l'ambiance générale. D'autre part, il convient de déterminer au regard des contraintes techniques et économiques le programme d'opération qui concourra à améliorer l'attractivité du centre de ville. A titre d'exemples, si les projets d'Eperlecques et de Blaringhem mettent prioritairement l'accent sur la réimplantation de commerces dans des propriétés communales, Saint-Omer souhaite mobiliser l'analyse fine des opportunités foncières au service de la production de logements. Steenvoorde travaille, quant à elle, sur l'évolution de l'ancienne maison de retraite, située en zone inondable, en espace de biodiversité à deux pas de la Grand Place. A Fauquembergues le projet déposé au titre du dispositif régional vise à la résorption de quatre friches urbaines par des programmes culturels, économiques et de logements.



La requalification des espaces publics et la réorganisation de l'offre de stationnement sont aussi régulièrement abordées. Les communes concernées cherchent à améliorer le confort des piétons et cyclistes par un meilleur partage de la voirie. Les initiatives en faveur de la réduction de la vitesse et d'une gestion du stationnement favorisant la rotation au plus près des commerces se développent.

L'AUD accompagne ainsi les villes de Steenvoorde et Cassel dans des études de stationnement, jalonement et requalification de l'espace public. Elle poursuit également avec la commune de Nieppe une démarche de programmation urbaine visant à redessiner le parvis Notre Dame et repenser l'offre de stationnement au sein du quartier. A Saint-Omer, le déploiement du dispositif So Park & Shop accroît le nombre de places gratuites de courte durée en hyper-centre et la requalification des places de centres villes associée à la généralisation de la zone 30 offrent davantage d'espaces partagés.

La valorisation des opportunités culturelles est également recherchée, à l'instar des programmes nationaux visant à l'implantation de cinémas dans les centralités. A Bailleul, le projet de la friche Nordlys, et à Aire-sur-la-Lys, la réhabilitation de l'hôpital Saint-Jean Baptiste, intègrent au côté d'activités économiques une ambition culturelle forte. On y retrouvera des espaces de ressources et de diffusion. Fauquembergues mise, aussi, sur la résorption de ses friches urbaines par la création d'un tiers lieux culturel animé par des associations locales.

Les stratégies de redynamisation intègrent de surcroît des objectifs de reconquête des fonctions économiques des centralités. Dans ce domaine le leitmotiv vise à réimplanter dans les tissus urbains des activités et services qui n'ont pas nécessité à se développer en périphérie. La création d'espaces collectifs et de lieux d'innovation est particulièrement prisée. Cassel et Fauquembergues parient ainsi sur la réalisation de pépinières dédiées aux artisans d'art et métiers anciens. A Saint-Omer, l'inauguration de la Station, espace de fablab et de coworking intégrant une gare, est révélatrice des nouveaux lieux de production et d'innovation en cœur de ville.

Des travaux sont par ailleurs engagés sur l'avenir et l'évolution du commerce dans les centralités. C'est l'objectif poursuivi par Steenwerck qui sollicite au titre du dispositif régional une analyse de son potentiel en matière de commerce, et Saint-Omer qui mobilise l'EPARECA sur la réaffectation de friches commerciales.

Enfin, le renforcement de la production de logements dans le tissu urbain semble le principal défi auquel sont confrontés les cœurs de villes et centres-bourgs. Si l'ensemble des acteurs portent unanimement l'ambition de lutte contre la vacance et de mobilisation des friches pour la production de logements, sa mise en œuvre opérationnelle se confronte à de nombreux obstacles techniques et économiques. A Aire-sur-la-Lys et Steenvoorde l'application du règlement des Plans de Prévention des Risques d'Inondation frappant les cœurs historiques empêche la réhabilitation d'une partie du bâti vacant pour de la production de logements au risque d'une accélération de la perte de population dans les centralités. Par ailleurs, malgré l'instauration des dispositifs de type Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH-RU), d'outils de défiscalisation et de partenariats avec l'Etablissement Public Foncier, le modèle économique du renouvellement urbain dans les villes moyennes est encore loin d'être acquis, a fortiori dans les sites patrimoniaux.

Les prix du marché de l'immobilier dans de nombreuses communes rendent souvent difficile l'équilibre des bilans aménageurs et opérateurs. Cette situation est exacerbée par les aléas ponctuant le montage des projets, notamment les incertitudes relatives aux diagnostics archéologiques dont les coûts peuvent déstabiliser la faisabilité économique de programmes arrêtés. In fine, la mise en œuvre des projets est souvent dépendante de la prise en charge du déficit foncier par des collectivités ou acteurs publics. C'est pourquoi, l'AUD entame avec différents partenaires des réflexions sur le renouvellement des modes de production de logements en cœur de ville et cœur de bourg. Elles se poursuivront au cours des prochaines années.

Zoom

Le réseau URBA8 accompagne les stratégies régionales



Couverture du cahier N°2 du réseau URBA8

Le réseau régional des Agences d'Urbanisme (URBA-8) appuie dans le cadre d'une convention pluriannuelle établie avec la Région Hauts-de-France, l'élaboration et la mise en œuvre du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durables et d'Égalité des Territoires (SRADDET).

L'animation de ce document cadre déterminant les grandes orientations de l'évolution du territoire régional sera notamment assurée par la future Agence Hauts-de-France 2040. En lien avec les équipes de la région, le réseau URBA-8 participe aux travaux du collège régional de prospective et du réseau régional des acteurs de l'aménagement s'intéressant tout particulièrement aux enjeux du foncier et du commerce. Dans ce contexte, les agences d'urbanisme ont publié des notes d'enjeux sur l'armature régionale, le positionnement des Hauts-de-France vis-à-vis de ses voisins et les liens interterritoriaux.

L'AUD s'est par ailleurs fortement impliquée dans la mise en œuvre des « résidences » proposées par la région aux communes lauréates à l'appel à projet centre-ville – centre-bourg. Dans le cadre d'une vision renouvelée de l'action publique, il s'agit de mobiliser l'expertise croisée de plusieurs agences d'urbanisme et des services de la Région afin d'accompagner des collectivités dans la définition de leurs stratégies globales de redynamisation. L'équipe projet sera en immersion 3 jours sur le territoire concerné pour traiter avec les acteurs locaux de sujets ciblés participant à la redynamisation de la centralité. L'année 2019 a été consacrée à la préparation de la première résidence qui s'est déroulée à Clermont dans l'Oise. Quatre autres démarches de ce type devraient être programmées en 2020.

2014-2020 PROJETS EUROPÉENS

PÉRIODE DE PROGRAMMATION DES DISPOSITIFS FINANCIERS

BILAN INTERREG



COOL TOWNS



TRANSMOBIL



QUALICANES



GO TRADE

666 841 €

(coût total des projets pour l'AUD)

401 451 €

de financements européens

Moyenne de 60 % de taux de cofinancement européen



FEDER

3

opérations structurantes
accompagnées par le FEDER

5 716 258 €

de financements européens

Moyenne de 40% de financements FEDER



PRADET

(Dispositif financier animé par l'AUD à l'échelle du Pays de Saint-Omer)

2016-2019 | 8 612 219 €

4 années d'animation de la PRADET

enveloppe allouée au PMA

8 opérations

accompagnées

74 % de

consommation d'enveloppe

6 398 914 €

montant total des

subventions régionales allouées aux projets



LEADER

(Dispositif financier animé par l'AUD à l'échelle du Pays de Saint-Omer)

41 porteurs de projets
rencontrés en 2019

21 dossiers accompagnés
et déposés en 2019

16 porteurs de projets
privés accompagnés sur l'année

1 260 000 €

enveloppe financière allouée au GAL Pays de
Saint-Omer sur la période 2014-2020

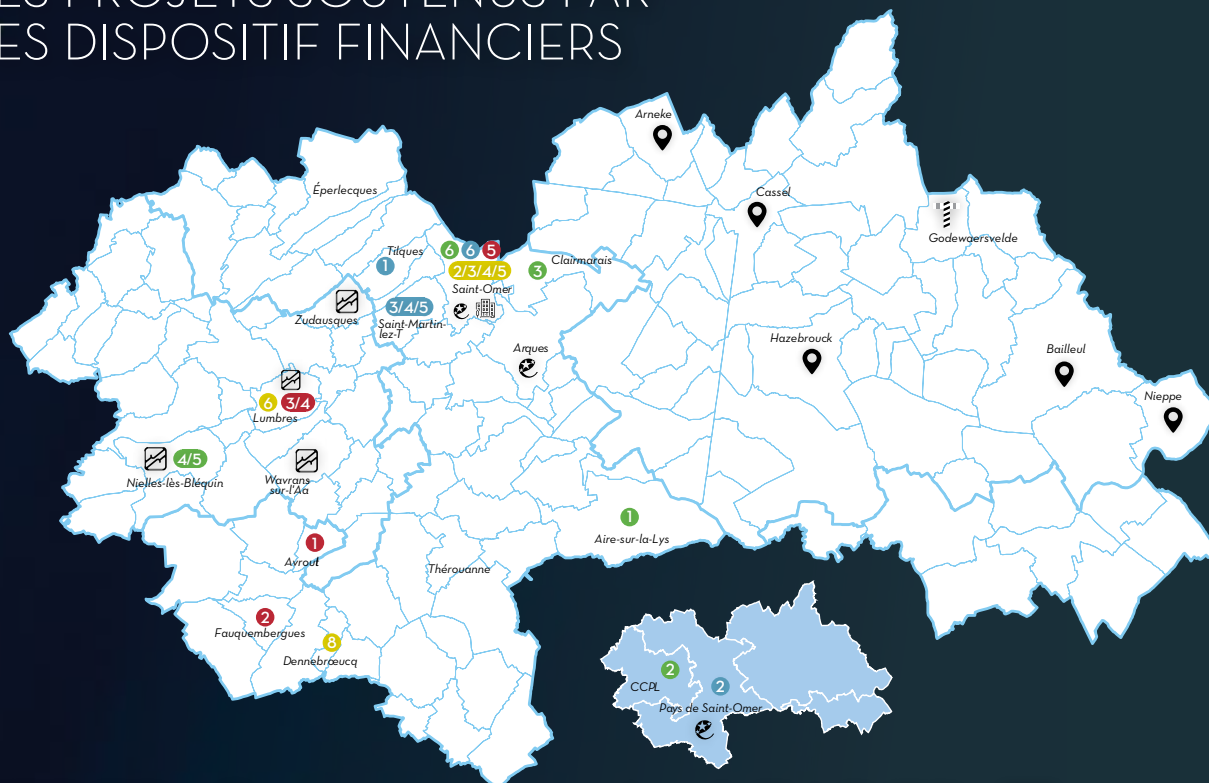
314 615 €

enveloppe programmée depuis 2016

En 2019, **8 projets** programmés par le comité de programmation pour un montant
d'aide LEADER de **113 427 €**

PROGRAMMATION 2014-2020

LES PROJETS SOUTENUS PAR
LES DISPOSITIF FINANCIERS



FEDER

Stratégie numérique (Pays de Saint-Omer)

La Station (Saint-Omer)

L'ascenseur à bateaux des Fontinettes (Arques)

INTERREG



COOL TOWNS



TRANSMOBIL



QUALICANES



GO TRADE

PRADET

- 1 Création de la maison de santé pluriprofessionnelle d'Éperlecques
- 2 Réaménagement des espaces publics des 3 places de Saint-Omer (tranche ferme)
- 3 Création de la Maison du Développement Économique
- 4 Aménagement intérieur de la Chapelle des Jésuites
- 5 Réhabilitation du bâtiment de la gare de Saint-Omer
- 6 Aménagement d'une plaine de loisirs intercommunale (phase 1) à Lumbres
- 7 Réhabilitation de la friche Ledoux en maison de Santé, de services publics et Maison de l'Archéologie de Théroutte
- 8 Création de la salle de sport d'intérêt communautaire de Dennebreucq

LEADER

ECOTOURISME DANS LE MARAIS AUDOMAROIS

- 1 Restauration d'une ancienne grange dans le marais de Tilques
- 2 Remplacement de la signalétique générale et sécurisation des rivières du marais
- 3 Acquisition d'un bacôve
- 4 Développement de la flotte de la maison du marais par l'acquisition d'un bacôve
- 5 Développement des activités touristiques tout en préservant le milieu naturel
- 6 Réduction de l'impact du tourisme dans le marais grâce aux moteurs électriques

SPORTS DE NATURE ET BIEN-ÊTRE

- 1 Découverte de notre territoire grâce à la mobilité douce
- 2 Acquisition de 3 gyropodes segway tout-terrain
- 3 Création d'une offre de circuits touristiques en motocyclettes électriques vintage
- 4 Motorisation électrique de 10 rando-rail pour les personnes à mobilité réduite
- 5 Développement de l'activité trottinail
- 6 Développement d'une activité de trottinettes électriques pour la découverte de l'audomarois

VALORISER LA FILIÈRE GASTRONOMIE / PRODUITS DU TERROIR

- 1 Ouverture d'une boucherie-charcuterie à Avroult : Gourmandises Fermières
- 2 Développement de l'auberge de l'Arc-en-Ciel à Fauquembergues
- 3 Création d'un traiteur-restaurant sur la commune de Lumbres
- 4 Reprise d'une activité traiteur
- 5 Création d'un commerce de produits locaux en vrac



Enjeux

Dossier

Economie : Le commerce



L'évolution des comportements de consommation et des formes d'organisation du commerce ont eu un impact visible sur les territoires ; la périphérisation des équipements commerciaux et les taux de vacance commerciale importants des centres-villes et centres-bourgs en sont les principaux témoins. Face à ces mutations, la loi NOTRe de 2015 puis la loi ELAN de 2018 renforcent les compétences des collectivités locales en matière de politique locale du commerce. C'est dans ce contexte en constante évolution que l'AUD contribue aux stratégies de développement et d'aménagement commercial en répondant à quatre objectifs majeurs :

- acquérir des connaissances
- apporter une aide à la décision
- favoriser les relations entre acteurs par la coproduction et le partage d'informations
- anticiper et objectiver les mutations qui affectent les modes de consommation et les formes de commerce.



L'observation est un préalable indispensable pour comprendre et agir sur les dynamiques commerciales. A ce titre, les collectivités du Pays de Saint-Omer – Flandre Intérieure ont confié à l'Agence d'Urbanisme, une mission d'observation des dynamiques commerciales. L'AUD s'est, par conséquent, fortement investie dans le cycle de séminaires « commerce » organisé en 2019 par l'association de l'Assemblée des Communautés de France (AdCF), France Urbaine, la Fédération des SCOT et la FNAU dans le but d'assurer une meilleure complémentarité des travaux portés par chacun et leur déclinaison territoriale.

L'AUD a activement participé et contribué aux réflexions et plus spécifiquement aux ateliers menés sur l'observation du commerce portés par la FNAU. Les enjeux de l'observation dans toutes ces composantes, ont dans un premier temps été posés, puis sur la base des observatoires existants, de l'expérience vécue, une méthodologie a été définie dans le but de la décliner localement et de manière harmonieuse.

Sur la base de ces enseignements, l'AUD a créé, en 2019, l'observatoire de l'immobilier commercial sur les polarités de la Flandre Intérieure identifiées dans le SCOT et le PLUi et retenues à l'Appel à projets régional « Redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » (Arnèke, Bailleul, Blaringhem, Cassel, Hazebrouck, Nieppe, Rensselaire, Steenvoorde et Steenwerck). L'Observatoire de l'immobilier commercial lancé en 2015 à l'échelle du pôle territorial de Longuenesse, puis étendu en 2017 au Pays de Saint-Omer, s'adapte progressivement à ces ajustements de méthode. Ce sont désormais plus de 3 000 locaux commerciaux recensés sur le périmètre de l'Agence.

Au-delà de l'observation, de nouveaux phénomènes nécessitent d'être pris en compte par les collectivités locales : création de nouvelles interfaces marchandes, développement des flux de marchandises, resserrement des linéaires commerciaux ... Les enjeux d'évolution du commerce ont tout d'abord été intégrés dans la révision des SCOT et l'élaboration des PLUi, engagées depuis 2015 et que finalise l'AUD. Ils garantissent une régulation de l'implantation commerciale de périphérie au profit des commerces de proximité au sein du tissu urbain, imposent la densification des centres commerciaux existants et ne permettent plus de nouveaux développements périphériques. Dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de redynamisation commerciale, l'Agence accompagne ensuite les intercommunalités et les communes éligibles aux appels à projets régionaux et nationaux. A titre d'exemple, après avoir collectivement défini le périmètre d'intervention, sélectionné les actions, assuré la complémentarité avec les autres dispositifs mobilisés, l'AUD a rédigé les dossiers de candidature FISAC de la CAPSO et de la CCPL fin 2017.

L'Agence porte également à connaissance les dispositifs d'aides progressivement déployés aux échelles nationale, régionale et réalise des analyses thématiques ponctuelles. C'est dans ce cadre que les dynamiques commerciales en milieu rural ont été traitées en 2019.



Depuis les années 1980, 25 à 30 % des commerces alimentaires ruraux ont disparu en France, passant d'une logique de quadrillage (chaque commune possède ses commerces de proximité), à une logique de synergie (concentration des commerces dans les pôles commerciaux). Le maintien et/ou le développement d'une offre commerciale en milieu rural est progressivement devenue une préoccupation majeure pour les communes et leurs partenaires ; le commerce de proximité étant souvent associé à un service indispensable à l'animation des villages.

Les diverses réflexions qu'accompagne l'Agence – à l'exemple du Livre Blanc pour une ruralité innovante de l'Agglomération du Pays de Saint-Omer – ont conduit à engager une analyse approfondie de l'évolution du commerce en zone peu dense. Une mission de stage, d'une période de six mois, s'est ainsi organisée en 2019.

En s'appuyant sur une veille presse, la réalisation d'un benchmark, des échanges avec les élus, les professionnels, l'Agence a identifié cinq modes de commerces alternatifs présents en milieu rural : les distributeurs automatiques alimentaires, les marchés de plein vent, les tournées alimentaires, le self-cueillette et la vente directe, ainsi que quatre modes de distribution : les consignes automatiques, la livraison à domicile, les points relais, les conciergeries.

Chaque mode a ensuite fait l'objet de fiches analytiques et prospectives établies à l'échelle du périmètre de l'Agence, en s'attachant à démontrer l'évolution depuis sa création, son fonctionnement actuel et ses perspectives d'adaptation, les avantages et les limites du point de vue du commerçant, du consommateur, du territoire et son organisation spatiale. La superposition de cette offre élargie et des services associés permet désormais de caractériser les espaces de dialogue, bassins de vie et entités identifiées aux PLUi, à savoir une saturation, un maintien ou un développement potentiel. Les dispositifs d'accompagnement dédiés aux enjeux de la ruralité, et plus spécifiquement au commerce, pourront dès lors être adaptés.



Distributeur de fruits et légumes - Mametz



Distributeur de pain - Caestre

Une approche transversale des enjeux de redynamisation commerciale

Les travaux menés sur le commerce s'inscrivent de manière transversale dans les réflexions globales sur la revitalisation des centres-villes et centres-bourgs et les démarches en faveur d'une ruralité innovante.

Les objectifs de valorisation des commerces de proximité affichés dans les SCOT et les PLUI nécessitent en effet une réflexion plus large sur l'amélioration de l'attractivité des polarités commerciales. Ils imposent une approche globale impliquant la réhabilitation de l'habitat ancien et le renforcement de l'offre de logements au plus près des commerces, des interventions sur l'espace public et la gestion du stationnement pour améliorer l'accueil des visiteurs, ou encore l'animation des cœurs de villes et centres-villages.

Ils induisent également des approches foncières ciblées permettant de recréer des linéaires commerciaux robustes et d'adapter les cellules aux besoins du commerce contemporain. Ces ambitions nécessitent le recours à des expertises fines, à l'instar du partenariat engagé sur Saint-Omer avec l'EPARECA, établissement public de l'Etat ayant pour objet de favoriser l'aménagement et la restructuration d'espaces commerciaux et artisanaux au sein des quartiers ANRU et dans les Opérations de Revitalisation de Territoire.



La montée en puissance du self-cueillette

Un nouveau concept de libre-service s'implante et se développe rapidement sur le Pays de Saint-Omer et en Flandre Intérieure. Inexistantes il y a encore 2 ans, on compte aujourd'hui une quinzaine de parcelles proposant des fleurs en totale liberté : plus de vendeur ni même de système de surveillance. Les consommateurs cueillent, à toute heure, eux même leurs fleurs, et déposent la somme due dans une urne située à l'entrée de la parcelle.

Dossier

Mobilité : Le vélo



La mobilité active, correspondant aux modes de déplacement utilisant la force motrice humaine telle que la marche et le vélo, a fait l'objet d'études globales au sein de l'AUD à partir des années 2010. En effet, suite à la réalisation d'une partie du tracé de l'Eurovélo n°5 (EV5) entre Aire-sur-la-Lys et Wittes en juin 2010, des investigations ont été lancées à différentes échelles : de l'étude pré-opérationnelle sur des rues ou des centres urbains au schéma directeur d'itinéraires cyclables à l'échelle communale ou intercommunale. Si les travaux menés concernent majoritairement les questions d'aménagement, les enjeux de sensibilisation et de pédagogie auprès des jeunes ainsi que le développement de services vélos (stationnement, mise à disposition, etc.) ont également été abordés sur ces cinq dernières années. La récente montée en puissance du sujet sur le territoire est liée à la fois à l'élaboration de stratégies à des échelons supra-communaux (PLUI, SCOT, etc.), à un enjeu plus prégnant dans les centralités urbaines et à un contexte national favorable.

Les premières études ont ainsi débuté sur les communes desservies par l'EV5. Ainsi, en 2010 et 2011, dans le cadre d'une stratégie globale de type Agenda 21, la municipalité de Wittes a sollicité l'AUD pour étudier les possibilités de création d'une voie douce reliant la véloroute, le centre bourg et le hameau. Suite à un diagnostic, les propositions d'aménagement faites par l'AUD puis reprises par un bureau d'études ont amené la réalisation d'une zone 30 sur la rue de l'Eglise en 2012 intégrant le premier double-sens cyclable du territoire. S'en suit en 2013 le lancement d'une réflexion pour élaborer des itinéraires cyclables à l'échelle du pôle territorial d'Aire-sur-la-Lys, conduisant la ville centre à se doter en 2014 d'une stratégie locale propre. L'AUD a alors accompagné la commune dans la définition d'un maillage répondant à la fois à une pratique utilitaire et à une pratique de loisirs en recherchant une valorisation du patrimoine bâti et naturel de la ville. Afin d'encourager la pratique dès le plus jeune âge et dès la réalisation des premiers aménagements, une stratégie d'écomobilité scolaire est élaborée l'année suivante avec les enseignants de cycle 3, en valorisant le retour d'expérience du Cluster INTERREG IV A 2 mers Eco²Mobility. Un premier bilan mené 5 ans plus tard permet de constater que des axes complets de ce maillage ont été mis en œuvre.

A la même période, en 2014, se crée sur l'agglomération l'antenne locale de l'association du Droit au Vélo amenant la formalisation de comités vélos sur différentes collectivités pour étudier des propositions d'aménagement. Le Comité Vélo de la CAPSO a élargi la réflexion aux services et aux enjeux de sensibilisation. Les partenaires associés ont ainsi échangé en 2016 autour de la mise en place d'un service de mise à disposition des vélos pour les habitants et ont travaillé en 2017 à l'organisation d'un séminaire sur « la place du vélo dans les villes moyennes ».

C'est dans ce contexte qu'est lancée en juillet 2018 l'expérimentation du service MOUVELO proposant de la location de vélo longue durée sur le territoire intercommunal. Sur la ville de Saint-Omer, le Comité Vélo communal a été institué par délibération du Conseil Municipal en juin 2016 dans l'objectif de promouvoir la pratique du vélo dans la ville. Les travaux ont débuté par des aménagements ponctuels tels que la chaudière du boulevard de Strasbourg et les doubles-sens cyclables autour de la rue de Dunkerque, pour aboutir à la volonté commune de lancer une étude globale d'un centre-ville apaisé à 30 km/h. En 2018, l'AUD a débuté celle-ci par un rappel des obligations réglementaires suite aux évolutions de cette dernière décennie et un état des lieux avec des recommandations générales pour définir collectivement le périmètre d'intervention de la zone 30. Le scénario retenu est celui de la Ville 30 avec des phases d'intervention en différents secteurs. Il vise à adopter pour règle de base la limitation de la vitesse à 30 km/h sur l'ensemble de la ville, le 50 km/h devenant alors l'exception sur quelques axes.



Etude Zone 30 sur la ville de Saint-Omer - Phasage - Octobre 2019



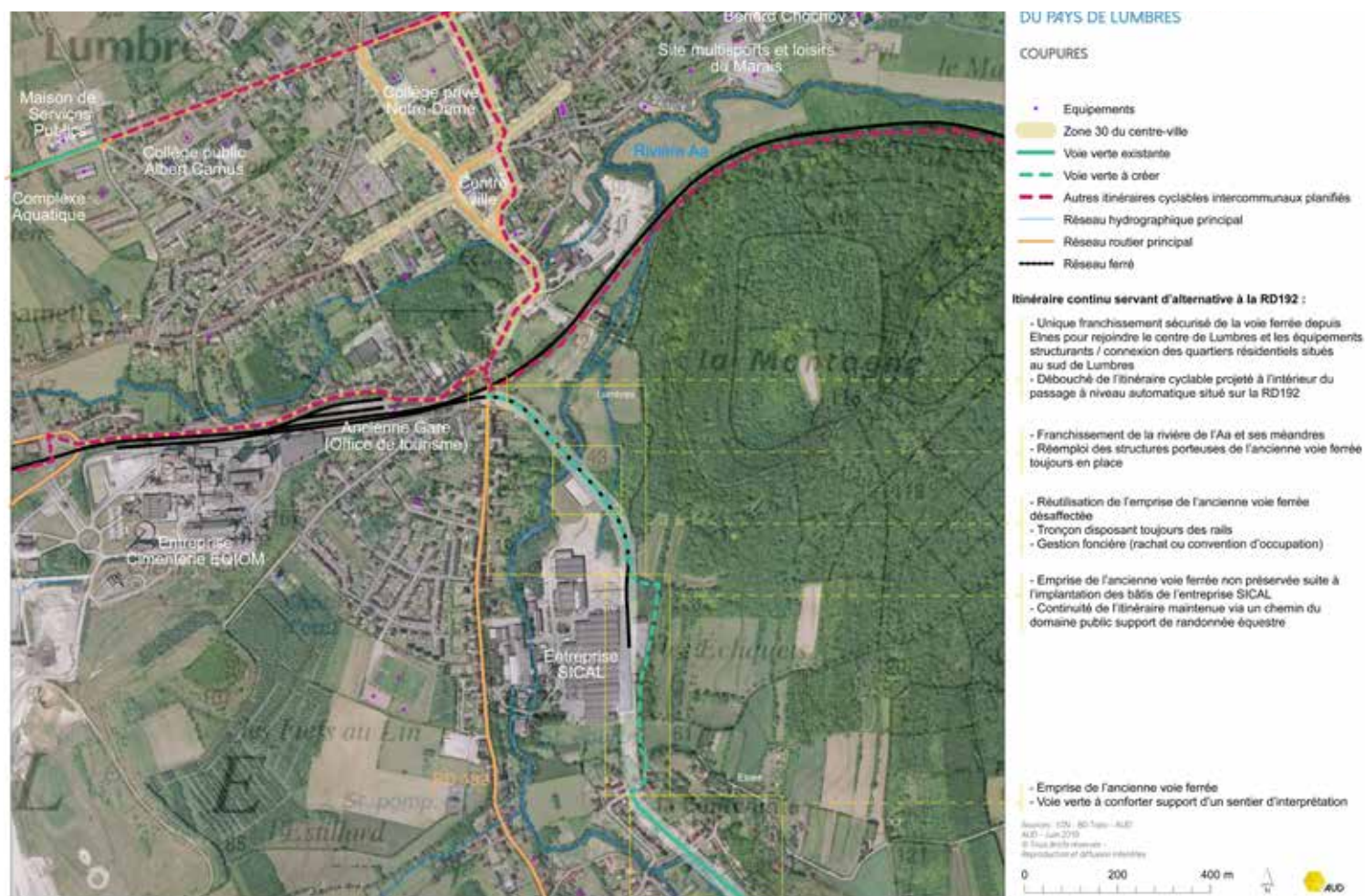
En 2019, le premier secteur a été étudié puis mis en œuvre. L'étude des autres phases et leur mise en œuvre se poursuivent en 2020.

En matière de planification, des premières réflexions pour un schéma des circulations actives sont lancées en 2010 dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT du Pays de Saint-Omer, mais c'est dans le cadre de l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (PLUI) que le sujet prend de l'ampleur. Le PLUI du pôle territorial de Fauquembergues approuvé en février 2014 fût la première occasion de travailler sur une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) proposant l'identification d'un itinéraire doux sur plusieurs communes en fond de vallée de l'Aa. En 2016, des ateliers ont été menés avec les élus sur les entités paysagères (hors Pôle Urbain) dans le cadre de l'élaboration du PLUI du pôle territorial de Longuenesse. Ils ont abouti à la définition d'axes prioritaires pour le développement des liaisons cyclables qui alimentent une OAP « Mobilité et Déplacements ».

L'AUD a animé des ateliers similaires en 2018 dans le cadre du PLUI de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) afin d'élaborer une cartographie précise à l'échelle intercommunale d'itinéraires à valoriser ou à créer, développée sous la forme d'une OAP, en tenant compte des PLUI voisins. Ces itinéraires s'appuient sur l'organisation territoriale définie dans le PLUI et ont pour objectif notamment de relier les pôles de proximité à Lumbres et les secteurs résidentiels aux pôles de proximité.

L'annonce en septembre 2018 du Plan Vélo National, suivi par la mise en place de différents dispositifs, a permis à certaines de ces stratégies de se mettre en œuvre rapidement et d'autres d'émerger. La Flandre Intérieure a ainsi saisi cette occasion pour faire du vélo un projet structurant à part entière. Fin 2018, pour engager le Plan Vélo, l'Etat lance l'appel à projets « Vélo et territoires » qui vise l'accompagnement des territoires dans la définition et la mise en œuvre de leur politique cyclable. La Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) saisit cette occasion et fait partie des premiers lauréats. Dans ce contexte, elle lance en mai 2019 une aide à l'acquisition de vélo auprès de ses habitants qui, prolongée jusqu'à la fin d'année, a bénéficié à plus de 1000 foyers.

Carte pour le dossier de candidature de l'AAP Continuité Cyclable



Il s'agit d'une action du premier axe du plan vélo inter-communal visant à équiper les habitants. Les autres axes concernent l'aménagement des bourgs, le renforcement de l'offre de services et le développement d'une culture vélo, et s'articulent avec le développement du réseau points-nœuds mené en partenariat avec le Département du Nord. Dans ce cadre, l'AUD participe à l'étude que la CCFI a confié à un prestataire pour élaboration d'un schéma directeur des aménagements cyclables.

La CCPL a également répondu à cet appel à projets avec l'accompagnement de l'AUD lors de la seconde vague. La candidature retenue de la CCPL porte sur le financement d'une étude de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un premier axe cyclable de l'OAP du PLUI et sur des actions de sensibilisation incitant au changement de pratique en faveur du vélo. L'étude a été menée en 2019 sur 2,4 kilomètres correspondant au tracé d'une ancienne voie ferrée et les travaux seront lancés en 2020. La mise en œuvre de cet aménagement fait l'objet d'un soutien financier de l'Etat obtenu dans le cadre d'un autre appel à projets du Plan Vélo nommé Fonds Mobilités Actives et consacré aux continuités cyclables.

Le renouvellement des appels à projets nationaux en 2020, la mise en œuvre des stratégies aux échelons communaux et intercommunaux, voire départementaux avec la finalisation du tracé de l'EV5, et la perspective d'un futur PLUI valant Plan de Déplacements Urbain à l'échelle de la CAPSO laissent à penser que les investigations en faveur du vélo se poursuivront dans les années à venir.



Bilan schéma cyclable Aire

Dans le cadre d'un stage consacré aux politiques cyclables, l'AUD a souhaité mener un bilan de la stratégie « Aire-sur-la-Lys, ville cyclable » 5 ans après son élaboration. Depuis 2016, ce sont près de 10 km d'itinéraires cyclables qui ont été réalisés avec le soutien du Département, tels que l'EV5, des voies vertes en bord de routes et l'axe cyclable le long de la Lys en cœur de ville. A cela, s'ajoute l'élargissement de la zone 30 du centre-ville totalisant près de 5 km de voiries et la mise en place de double-sens cyclables. Ces aménagements s'accompagnent d'une augmentation de l'offre de stationnement pour vélos, passant de 130 places en 2014 à plus de 300 places en 2019. La commune propose par ailleurs depuis 2017 la mise à disposition gratuite de vélos auprès des touristes. Le bilan met en avant également l'implantation nouvelle de deux revendeurs de cycles indépendants en centre-ville.



Réseau point nœuds

Le 29 mars 2019, l'AUD a participé à l'inauguration du réseau points-nœuds « Vallée de la Lys-Monts de Flandre » porté par le Département du Nord et déployé sur la Flandre Intérieure. Il s'agit d'un réseau cyclable reposant sur un système de balises numérotées aux intersections, permettant de faire des boucles selon sa volonté. Ce réseau représente plus de 650 km de chemins balisés sur la CCFI et se connecte à celui de la Flandre belge existant depuis une dizaine d'années. Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie transfrontalière, une action spécifique porte sur le réseau cyclable point nœuds. Le 1er volet consiste en l'extension du réseau sur le Pays de Saint-Omer. Bénéficiant du retour d'expérience de la CCFI et de Westtoer en Belgique, les réflexions ont débuté en 2019 et se poursuivront en 2020. Le 2ème volet permettra une valorisation et une promotion commune du réseau à l'échelle transfrontalière.

Pays d'art et d'histoire

Les maisons de l'archéologie et du patrimoine

La convention Pays d'art et d'histoire signée avec le Ministère de la Culture en 2014 prévoit la réalisation d'un Centre d'Interprétation de l'architecture et du patrimoine (CIAP). Cet équipement vise à faire prendre conscience de l'intérêt de l'architecture et du patrimoine d'un territoire à ses habitants de tous âges, de tous milieux, pour en faire des citoyens acteurs de leur cadre de vie. Il tient compte de l'offre culturelle existante ou à venir. Dans les Pays d'art et d'histoire où les villes patrimoniales sont multiples comme dans le Pays de Saint-Omer, le CIAP est multipolaire : une maison de l'archéologie à Théroutanne et une maison du patrimoine à Saint-Omer.

Thématiques développées avec les équipements patrimoniaux :

MUSÉE SANDELIN : Histoire de Saint-Omer : œuvres d'art, halle échevinale, abbaye Saint-Bertin, collégiale, manufactures...

BAPSO : Histoire du Pays de Saint-Omer : archives, plans, gravures, photographies anciennes, manuscrits, incunables et livres...

LA COUPOLE : la chute de 1940, la vie sous l'occupation, les armes secrètes allemandes, la Résistance, les déportations, les bombardements alliés et la Libération

MAISON DU MARAIS : les différentes approches sur le marais : histoire, paysages, gestion de l'eau, faune et flore, habitat, agriculture, bateaux, chasse et pêche, traditions...

BLOCKHAUS D'EPERLECCQUES : Histoire et mémoire du 1er centre de lancement des armes secrètes allemandes (V2)

ASCENSEUR À BATEAUX : Histoire d'un ouvrage technique de franchissement des péniches (1887-1967) unique en France, histoire des canaux et de la batellerie.

La conception des équipements

Elle s'effectue en plusieurs étapes. Elle débute par l'écriture d'un projet scientifique et culturel qui reprend le cadre général, le contexte historique, les caractéristiques architecturales, patrimoniales et paysagères, la carte d'identité du territoire. Il présente également les équipements et acteurs culturels et touristiques, les publics et leurs attentes, l'inscription du CIAP dans le projet de territoire. Il définit enfin les grandes caractéristiques et fixe le synopsis général de l'exposition permanente du centre d'interprétation. Ce document permet donc de définir la forme de l'interprétation que l'on souhaite donner à l'équipement.

Interprétation du patrimoine : Freeman Tilden, «Interpreting our heritage», 1957 : «L'interprétation est une activité qui veut dévoiler la signification des choses et leurs relations par l'utilisation des objets d'origine, l'expérience personnelle ou divers moyens d'illustration plutôt que par la communication d'une simple information sur les faits».

Scénographe : Créateur de l'ensemble des éléments mobiliers qui permettent l'organisation spatiale du parcours d'exposition et la présentation des contenus. Le scénographe met en scène le discours (cloisons, lumières, couleurs, matières, ambiances, volumes, surfaces...). Il contribue à assurer l'identité et l'originalité visuelles de l'exposition.



Installation de la scénographie à la Maison de l'Archéologie



La conception de l'exposition permanente

Elle commence par la rédaction d'un plan complet détaillé de ce que l'on souhaite aborder : c'est la colonne vertébrale scientifique. Ce plan fait l'objet d'échanges avec un comité scientifique pour aboutir à sa validation. La confrontation de ce plan avec le scénographe pour écrire le projet scénographique constitue la troisième étape du processus de création. Il s'agit d'un travail mené en étroite collaboration avec le scénographe et qui permet d'aboutir à la réalisation d'un parcours scénographique cohérent. C'est au cours de cette phase que sont proposés des outils d'interprétation qui vont servir de médiation entre le propos scientifique contenu dans le plan détaillé et le public. Le projet va ensuite s'adapter aux espaces existants dans le bâtiment s'agissant de reconversions, à la faisabilité dans le cadre de l'enveloppe budgétaire globale et aux normes de conservation des œuvres à Thérrouanne. Ce travail va servir à nourrir le cahier des charges qui sera remis aux entreprises qui vont concourir pour remporter les marchés. Une fois la charte graphique avec ses illustrations, ses volumes de texte ainsi que les différents outils d'interprétation fixés, s'ouvre la quatrième étape de création qui est la plus dense.



La rédaction des contenus

Elle comprend l'écriture des textes, la rédaction des scénarios des multi-médias, l'accompagnement pour la réalisation des maquettes, la poursuite de la collecte d'iconographie, déjà entamée en amont et parfois comme à Thérrouanne l'organisation du déplacement et du soclage des objets archéologiques. Une phase de corrections/validation précède l'installation de la scénographie en vue de son ouverture aux publics.

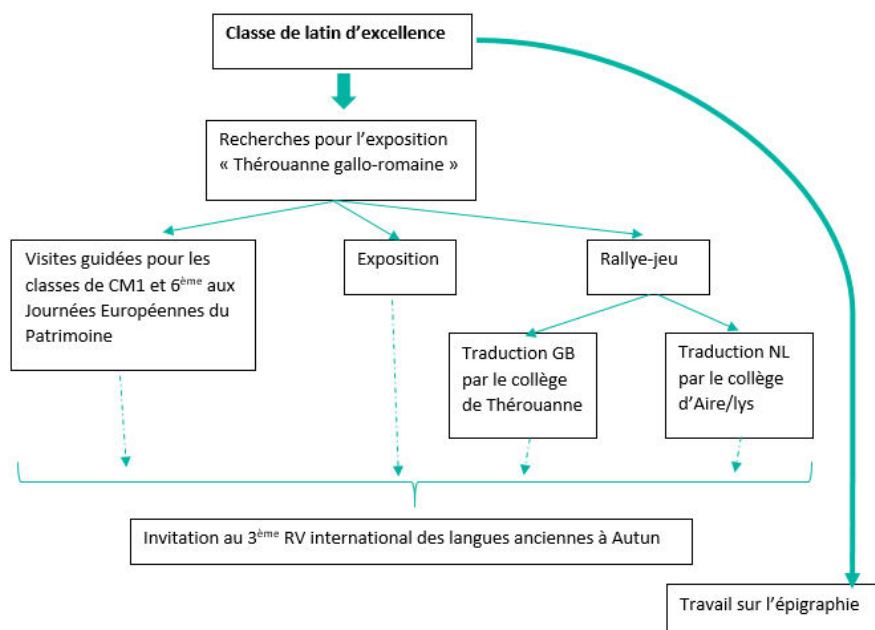


Préparer l'ouverture des sites avec les habitants

Les plus jeunes, acteurs de l'ouverture de la MdA

Durant l'année scolaire 2018-2019, un travail de sensibilisation au patrimoine a été mené dans les classes des écoles primaires et au collège de Théroutanne. Des actions de sensibilisation ont été menées dans les écoles maternelles et primaires de Mametz. Ces ateliers ont permis aux élèves de se familiariser avec leur environnement proche en traitant du paysage, de l'architecture, des matériaux de construction. Les travaux issus de ces projets ont été présentés au cours des journées portes ouvertes des 14 et 15 juin. Les élèves de 5^{ème} ont travaillé sur un projet pluridisciplinaire autour du banquet médiéval. En amont du projet, ils ont été sensibilisés à l'alimentation médiévale par le biais d'ateliers. Des sorties comparatives entre Théroutanne et Saint-Omer ont été réalisées.

Schéma sur les actions de la classe de latin d'excellence du collège de Théroutanne :



A Saint-Omer, un pavillon préfigurateur

Il reprend à la fois le lieu et le modèle de ce qui a été fait pour la Station. Il s'agit de tester, d'expérimenter l'appropriation d'un tel lieu par les habitants avant l'ouverture de l'équipement en taille réelle. Ils y découvrent le projet et chacun peut y apporter sa pierre à l'édifice en fournissant son témoignage, en partageant des photographies ou des objets emblématiques de notre histoire et de notre patrimoine. Une salle est dédiée aux ateliers jeune public.

Journées portes ouvertes de la Maison de l'Archéologie avec les habitants



Journées portes ouvertes de la Maison de l'Archéologie - La presse est présente



Pavillon préfigurateur de la Maison du Patrimoine



Communiquer et promouvoir les équipements



L'ouverture de la Maison de l'Archéologie de Théroutte a fait l'objet d'une stratégie de communication active et d'une politique de valorisation patrimoniale dynamique visant à faire connaître largement ce nouvel équipement patrimonial au public et à l'inclure dans le maillage culturel et touristique du territoire.

Pour promouvoir cette nouvelle structure, l'AUD a ainsi choisi de mettre en place un plan de communication multicanal (supports print, sites web, réseaux sociaux, affichage, événements, spots publicitaires...) dans le but de toucher le plus large public possible. Des cartes postales incluant toutes les informations pratiques relatives à l'équipement ont ainsi été abondamment diffusées à l'échelle du Pays de Saint-Omer dans les mairies, les établissements culturels et patrimoniaux ainsi que chez les professionnels touristiques locaux (hébergements, restaurateurs, commerçants). Ces mêmes informations ont aussi été référencées dans les guides touristiques de l'Office de tourisme et des congrès du Pays de Saint-Omer et de Pas-de-Calais Tourisme. Par ailleurs, des bâches annonçant l'ouverture de la structure ont été installées à différents emplacements routiers stratégiques.

L'arrivée de cette nouvelle structure dans le paysage culturel du Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer a également été relayée sur les réseaux sociaux de l'agence, son site institutionnel, son portail patrimoine ainsi que sur les sites internet de ses principaux partenaires touristiques. Les spots publicitaires radiophoniques diffusés sur Metropolis et Delta FM ainsi que la diffusion d'une vidéo de présentation de la structure dans les locaux de l'Office de tourisme et des congrès ont aussi contribué à faire connaître l'équipement à une grande partie des habitants de la région ainsi qu'aux touristes de passage sur le territoire.

Les relations presse ont aussi été soignées : ainsi, la conférence de presse du 11 juin 2019 a donné lieu à la rédaction d'articles dans la presse locale (La Voix

du Nord, L'Indépendant du Pas-de-Calais et l'Echo de la Lys) et au tournage de reportages pour France 3 Littoral et Grand Littoral TV.

Le point d'orgue de cette stratégie a été l'organisation des journées portes ouvertes de l'équipement, quelques semaines avant son ouverture au public, lors des Journées nationales de l'archéologie, les 15 et 16 juin 2019. A cette occasion, près de 730 habitants du territoire ont pu découvrir en avant-première l'équipement ainsi que ses expositions permanente et temporaire.

Assurer une mise en tourisme des équipements

Les 10 étapes de la mise en tourisme :

1. Etudes préalables (positionnement du site dans son contexte) - fait
2. Adaptation aux nouveaux visiteurs - fait
3. Ouverture aux clientèles étrangères - fait
4. Tourisme culturel et numérique - fait
5. Elargir les contenus de la visite culturelle - en cours
6. Tourisme urbain et parcours culturels : positionnement par rapport aux flux - en cours
7. Cibler les 3 publics : accueilli, potentiel, en ligne - en cours
8. Rapprocher touristes et habitants - en cours
9. Partenariats : élargir le réseau des partenaires - en cours
10. Travail partenarial Culture et Tourisme - à réaliser

Enfin, la valorisation de l'équipement auprès des publics se réalise au quotidien à travers la programmation culturelle du Pays d'art et d'histoire et du travail de l'équipe des médiateurs de la Maison de l'Archéologie. Elle accueille, renseigne et sensibilise tous les jours les visiteurs à la richesse de l'histoire et du patrimoine du Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer.

Dossier

La programmation culturelle,

Vitrine du label Pays d'art et d'histoire de Saint-Omer

La Convention du label Villes et Pays d'art et d'histoire...

- Détermine les grands axes politiques du label : sensibiliser les habitants, favoriser l'excellence culturelle, soutenir l'attractivité résidentielle et économique en préservant et valorisant le cadre de vie, assurer un maillage du territoire et renforcer l'animation territoriale à destination du public.
- Fixe les objectifs décennaux de valorisation de l'architecture et du patrimoine et de développement d'une politique des publics
- Inventorie les thématiques principales qui caractérisent le territoire



Le terme de programmation culturelle regroupe l'ensemble des actions culturelles (spectacles, ateliers, visites...) proposées aux publics et constituant ainsi l'offre culturelle. Celle du Pays d'art et d'histoire répond à la convention signée en 2014 avec le Ministère de la culture qui vise à faire prendre conscience de l'intérêt de l'architecture et du patrimoine d'un territoire à ses habitants de tous âges, de tous milieux, pour en faire des citoyens acteurs de leur cadre de vie. C'est sur ce fondement que s'établit la programmation culturelle du Pays d'art et d'histoire, maillon essentiel à la coordination culturelle du territoire.



Etre à l'écoute de l'actualité du territoire

La cohérence de l'offre culturelle passe, dans un premier temps, par une réflexion menée sur l'ensemble du calendrier de la vie culturelle du territoire. Ainsi, en 2019, les dates des Rendez-vous aux jardins coïncidaient avec celles du festival Sous les pavés...l'art. Les deux événements se sont donc rejoints pour proposer aux publics une offre culturelle unique avec des spectacles dans les jardins du Pays de Saint-Omer.

Egalement, afin de rester attractive, une programmation culturelle se doit de se renouveler chaque année. Etre attentif à ce qui est proposé par les acteurs de proximité de l'offre culturelle contribue à ce renouvellement en plus d'assurer une cohésion d'ensemble.

C'est ainsi que les Journées des Espaces Fortifiés d'avril 2019 ont bénéficié d'un partenariat avec le musée Sandelin qui présentait alors son exposition « Aux armes ! ». Des rencontres-démonstrations sur l'homme d'armes au début du XVe siècle et l'art de chorégrapier des duels au théâtre et au cinéma ont été proposées.

En 2019, le Pays d'art et d'histoire a également participé au :

- **Saint-Omer Jaaz Festival** : visites guidées à Houille et Théroutanne avant concerts
- **Peintres dans les Landes** : atelier fabrication de papier
- **Tilques, village ouvert** : circuits en train commentés et atelier construction de donjon au château d'Ecoul
- **Cortège nautique du Haut-Pont** : atelier jeune public et visites de l'église Immaculée Conception
- **Réouverture de La Station** : visites guidées



Croiser les dispositifs d'Éducation Artistique et Culturelle (EAC)

En croisant les dispositifs d'EAC, le Pays d'art et d'histoire a pu proposer des actions cohérentes, touchant un public varié. Ainsi, les artistes du Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA) sont intervenus dans le cadre des actions menées en amont de l'ouverture de la Maison de l'Archéologie avec un cours de modelage ou encore, une restitution par les enfants du centre de loisirs de Théroutanne sous forme de banquet au cours des Journées Euro-régionales des Sites Fortifiés.

Le dispositif « C'est mon patrimoine » a également valorisé ce nouvel équipement en offrant 4 semaines d'ateliers autour de 4 thématiques différentes à près de 400 personnes : des enfants de 6 à 12 ans et leurs accompagnateurs. Des ateliers de création ou de jeux grandeurs nature ont permis de découvrir l'Histoire de Théroutanne.

Enfin, dans le cadre du Contrat de ville, les Néerlandais de Dear Hunter, une agence de cartographes anthropologues, se sont immergés dans le quartier Quai du Commerce – Saint-Sépulcre en partant à la rencontre de ses habitants, des usagers et des passants afin de dresser une carte sensible du quartier.

L'Éducation Artistique et Culturelle en quelques chiffres :

- **4 partenariats institutionnels** : le Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer, l'Agence Régionale de la Santé, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer et l'Office de Tourisme de Saint-Omer
- **6 partenariats artistiques** : Frédéric Cassarano, François Drager, Dear Hunter, Charlotte Cadot, Hugo Kos-trzewa et Fabrizio Pazzaglia
- **500 bénéficiaires**

Associer les temps forts de la programmation

Chaque année, les événements nationaux ou régionaux que le label porte à l'échelle du territoire rythment la programmation culturelle du Pays d'art et d'histoire. Retour sur 3 temps forts en 3 points :

1. Les Journées Nationales de l'Archéologie – Portes ouvertes de la Maison de l'Archéologie de Théroutanne des 15 et 16 juin 2019 :

- 2 jours d'ouverture
- 8 types d'animations proposés : contes, atelier d'initiation à la musique vocale, concert, showcases, atelier de gravure sur pierre, jeux anciens, impression 3D, visites guidées
- 750 visiteurs

2. Les Journées Européennes du Patrimoine – 21 et 22 septembre 2019 :

- Une thématique : les Arts et divertissements
- De nouveaux partenariats : le vélodrome et l'aérodrome de Saint-Omer, le complexe gymnique d'Arques, l'équipe du Saint-Omer Club Cricket Stars
- 12 705 participants

3. Les Journées Nationales de l'Architecture – 19 et 20 octobre 2019 :

- 1^{ère} participation de l'AUD
- Un circuit-bus et 4 arrêts : la gare de Saint-Omer, la Chapelle des Jésuites, le domaine de la Tour de Longuenesse et l'église Saint-Nicolas d'Ecques
- 43 participants

Atelier les Sceaux du Moyen-Âge à la Maison de l'Archéologie



L'aérodrome des Bruyères lors des Journées Européennes du Patrimoine



Les portes ouvertes de la Maison de l'Archéologie en juin



Atelier avec une maître verrière





Intégrer l'arrivée de la Maison de l'Archéologie

L'ouverture au public le 9 juillet 2019 de ce nouvel équipement culturel de proximité a constitué une nouvelle donne pour la programmation culturelle avec plusieurs enjeux :

1. Préparer les Théroannais-es et les habitants des communes voisines à l'arrivée de cette nouvelle structure sur le territoire.

Plus d'une centaine de personnes ont assisté, entre mai et juillet 2019, au cycle de conférences visant à présenter les collections exposées à la Maison de l'Archéologie. Dans ce même objectif, la première exposition temporaire de l'équipement, « Théroanne, ville antique » a été créée avec la contribution de la classe de latin du collège de Théroanne.

2. Développer et fidéliser les publics de la Maison de l'Archéologie

avec une programmation de visites guidées thématiques et d'ateliers jeune public. De juillet à décembre 2019, la Maison de l'Archéologie de Théroanne a :

- Proposé 8 visites thématiques pour 79 participants
- Organisé 17 ateliers jeune public pour 330 enfants bénéficiaires
- Accueilli 2 443 personnes au total

3. Attirer à la Maison de l'Archéologie un public plus familial.

Le rallye « Théroanne antique » organisé par l'AUD, en collaboration avec l'Association pour la promotion des langues anciennes dans l'Académie de Lille, a séduit près de 95 parents, adolescents et enfants venus explorer les vestiges de la capitale des Morins.

Le Centre Hospitalier de la Région de Saint-Omer, illustration de la diversité d'une programmation culturelle

Si un premier ouvrage de synthèse sur l'histoire du sanatorium et de l'hôpital sous forme de focus a été créé dans l'objectif de valoriser l'histoire et la qualité architecturale du site de l'ancien sanatorium d'Helfaut, une programmation variée d'événements y a également contribué :

- **Des dispositifs d'éducation artistique et culturelle** : Mise en place d'ateliers avec des patients du centre d'addictologie dans le cadre du dispositif Culture et Santé de l'Agence Régionale de Santé et de la DRAC ainsi qu'avec Farbizio Pazzaglia, artiste du Contrat Local d'Education Artistique

- Un partenariat artistique :

Programmation d'ateliers jeune public avec la maître-verrière Charlotte Cadot

- **Un temps fort culturel** : Organisation de visites thématiques et installation de l'exposition « (Re) construction Art déco : le choix d'un style d'exception » dans le cadre du Printemps de l'Art Déco

- **Un partenariat avec un acteur culturel de proximité** : Proposition de visites sur l'hôpital et son environnement en partenariat avec Eden 62

Notes

[illegible]

